Commune de HAUTELUCE

Bulletin Municipal

2020 - 2021

MAIRIE - 154 rue de la Voûte 73620 HAUTELUCE
04.79.38.80.31 - contact@mairie-hauteluce.fr

INFOS PRATIQUES

Mairie de Hauteluce

154 Rue de la Voûte 73620 Hauteluce
04 79 38 80 31 - contact@mairie-hauteluce.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h30
Fermée mercredi après-midi et vendredi après midi

Agence Postale Hauteluce

04 79 32 79 49
du lundi au vendredi : de 9h à 11h45

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Agence Postale Les Saisies

04 79 38 9 .44
en saison, les matins du lundi au vendredi

Bibliothèque Hauteluce

Hiver : Lundi et vendredi de 16 h à 18 h
Eté : Lundi, Mercredi et vendredi de 17h à 19h
assurée par des bénévoles

TRÉSOR PUBLIC ALBERTVILLE

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 13h30-16h30. Mercredi, vendredi : 9h - 12h

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arlysère UNE AGGLO à votre service

DÉCHETTERIE BEAUFORT

- Hiver : Du lundi au vendredi : 8h-13h et le samedi 8h-13h et 14h-17h
- Été : Du lundi au vendredi : 8h-13h et samedi : 8h-13h /14h-17h

ANNUAIRE MÉDICAL

Cabinet médical des Saisies :	04 79 10 63 51
Pharmacie des Saisies :	04 79 38 93 01
Infirmières Les Saisies :	06 71 51 70 72
Infirmières Beaufort :	06 86 49 48 83
Ostéopathe Les Saisies :	06 37 48 40 10
Kinésithérapeutes Villard sur Doron :	04 79 38 27 79
Kinésithérapeutes Beaufort :	04 79 38 35 40

SOMMAIRE

Conseil municipal 5

Organigramme des services 6

Finances 7

Urbanisme 9

Travaux 16

Sécurité 20

Vie locale / Tourisme Hauteluce 25

Agriculture / environnement 29

Communication 31

Ressources humaines 34

Police municipale 35

SIVOM Les Saisies 37

Communiqué 44

SAEM Les Saisies Villages Tourisme 45

SPL Domaines Skiables Les Saisies 47

Domaine Skiable des Contamines-Montjoie-Hauteluce 51

Arlysère 52

Etat civil 54

ÉDITORIAL

Bientôt 2 ans en mars que notre équipe municipale est en place et il faut avouer que ça n'a pas été de tout repos. Cela dit, malgré l'attente de l'installation définitive de toutes les instances inter-communales, les confinements, la non ouverture des remontées mécaniques, la gestion du personnel cas contact…, nous avons bien sûr finalisé ou mis sur les rails de nombreux projets que nous développerons dans ce bulletin annuel.

Chaque élu a pu s'exprimer et agir librement dans sa délégation et dans les commissions auxquelles il participe et vous pouvez toujours les solliciter en tant que référent de hameau. Je fais aussi le maximum pour honorer les demandes de rendez-vous.

Notre grande fierté est d'avoir, dès le mois de juin 2020 édité Hauteluce-infos, outil de communication à nos yeux indispensable et qui faisait tant défaut. Nous vous présenterons bientôt notre tout nouveau site internet avec de nouvelles fonctionnalités pour vous simplifier le quotidien.

L'action sociale peu développée s'est mise en ordre de marche ; quotient familial, forum de l'emploi, veille sociale, permanence maison France services,...

Nous avons, de justesse, adopté le PLU de notre commune le 22/09/2021 ce qui démontre, s'il le fallait, notre grande frustration concernant ce document et notamment le zonage. Entre les services du préfet nous obligeant à diminuer de 2/3 les zones constructibles, les bâtiments de France, la chambre d'agriculture, le plan de prévention des risques naturels, les marges de manœuvre étaient très petites et nous avons tout fait pour satisfaire le plus grand nombre.

Je tiens à remercier personnellement tous les élus et tout le personnel pour leur disponibilité et leur adaptabilité en ces temps encore incertains et je souhaite aux citoyens de notre belle commune une très bonne année 2022.
Santé, petits et grands instants de bonheur, sourires, rires.
Prenez soin de vous et de vos proches.

Xavier DESMARETS,
Maire de Hauteluce

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Valérie LAGIER
2. Yannick PICHOL-THIÉVEND
3. Huguette BRAISAZ
4. Estéban LAGIER
5. Naïma KIROUANI
6. Victoire BRAISAZ
7. Bernard BRAGHINI
8. Manuel MOLLARD
9. Guy BRAISAZ
10. Xavier DESMARETS
11. Laurence BOURE
12. Jean-Luc COMBAZ
13. Yvan BLANC
14. Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
15. Romain PALLUEL (démission nov 2021)

Chacun a su trouver sa place : une délégation, une commission, une représentation extérieure...

LES DÉLÉGATIONS DE FONCTION AUX ADJOINTS

Bernard BRAGHINI, Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme -
- Missions : Droits des Sols, Plan Local d'Urbanisme, Réserves Foncières.

Manuel MOLLARD, Deuxième Adjoint délégué à l'Agriculture et Forêts -
- Missions : Amélioration et Entretien des pistes agricoles et forestières, Gestion des forêts, Préservation du paysage.

Valérie LAGIER, Troisième Adjointe déléguée à la Vie locale et à la culture, aux affaires scolaires -
- Missions : Affaires scolaires, Animations, Culture, Office de tourisme, Fleurissement.

Jean-Luc COMBAZ, Quatrième Adjoint délégué au Tourisme (Relations avec la S.A.E.M)
Et délégué à l'Évènementiel -
- Missions : Grands projets et évènements sur la station des Saisies et territoire communal.

LES DÉLÉGATIONS DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Yvan BLANC, délégué à la Sécurité -
- Missions : Sécurité des Pistes, Plan communal de sauvegarde, Établissements recevant du public (ERP), Document unique, Formations, Agent de prévention.

Laurence BOURÉ, déléguée à la Communication -
- Missions : Bulletin mensuel d'informations, Refonte site internet, Poursuite page Facebook.

Guy BRAISAZ, délégué aux Travaux et patrimoine -
- Missions : Réflexion et programmation des travaux afférents à la création, à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux, Entretien des routes communales, Mise en valeur patrimoniale.

Huguette BRAISAZ, déléguée au Patrimoine -
- Missions : Mise en valeur du patrimoine (écomusée, église, chapelles…)

Et déléguée aux Associations -
- Missions : Relations avec les associations locales.

Victoire BRAISAZ, déléguée à l'Agriculture -
- Missions : Conventions d'exploitation des alpages communaux et bâtiments d'alpage.

Jean-Paul CUVEX-COMBAZ, délégué aux Travaux, Services techniques et véhicules -
- Missions : Suivi des chantiers, Gestion du parc de véhicules, Relations avec le Service Technique.

Naïma KIROUANI, déléguée aux Affaires sociales -
- Missions : Logement, Emploi, Aide sociale, Personnes âgées, Actions en faveur de la jeunesse, de l'enfance et du périscolaire.

Estéban LAGIER, délégué aux Travaux, routes et réseaux
- Missions : Création de voiries, réseaux, VRD, Rénovation de l'éclairage public, Enfouissement des réseaux, Sécurisation et amélioration des routes.

Yannick PICHOL-THIÉVEND, délégué à l'Environnement -
- Missions : Amélioration énergétique, tri sélectif.

Les conseillers "référent secteur" sont vos interlocuteurs privilégiés

- Le Village - La Combe : Guy BRAISAZ
- Entre-Deux-Nants : Valérie LAGIER
- Annuit - Le Tovet : Huguette BRAISAZ
- Les Prés : Victoire BRAISAZ
- Belleville - Le Revers : Estéban LAGIER
- Belleville - Le Joly : Manuel MOLLARD
- Les Combes - les Évettes : Yannick PICHOL-THIÉVEND
- Le Praz - Les Côtes : Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
- Le Chozal - Les Pémonts : Yvan BLANC
- Les Saisies - Nantailly : Jean-Luc COMBAZ, Naïma KIROUANI, Laurence BOURÉ

Commune : Xavier DESMARETS, Bernard BRAGHINI

ORGANIGRAMME DES SERVICES

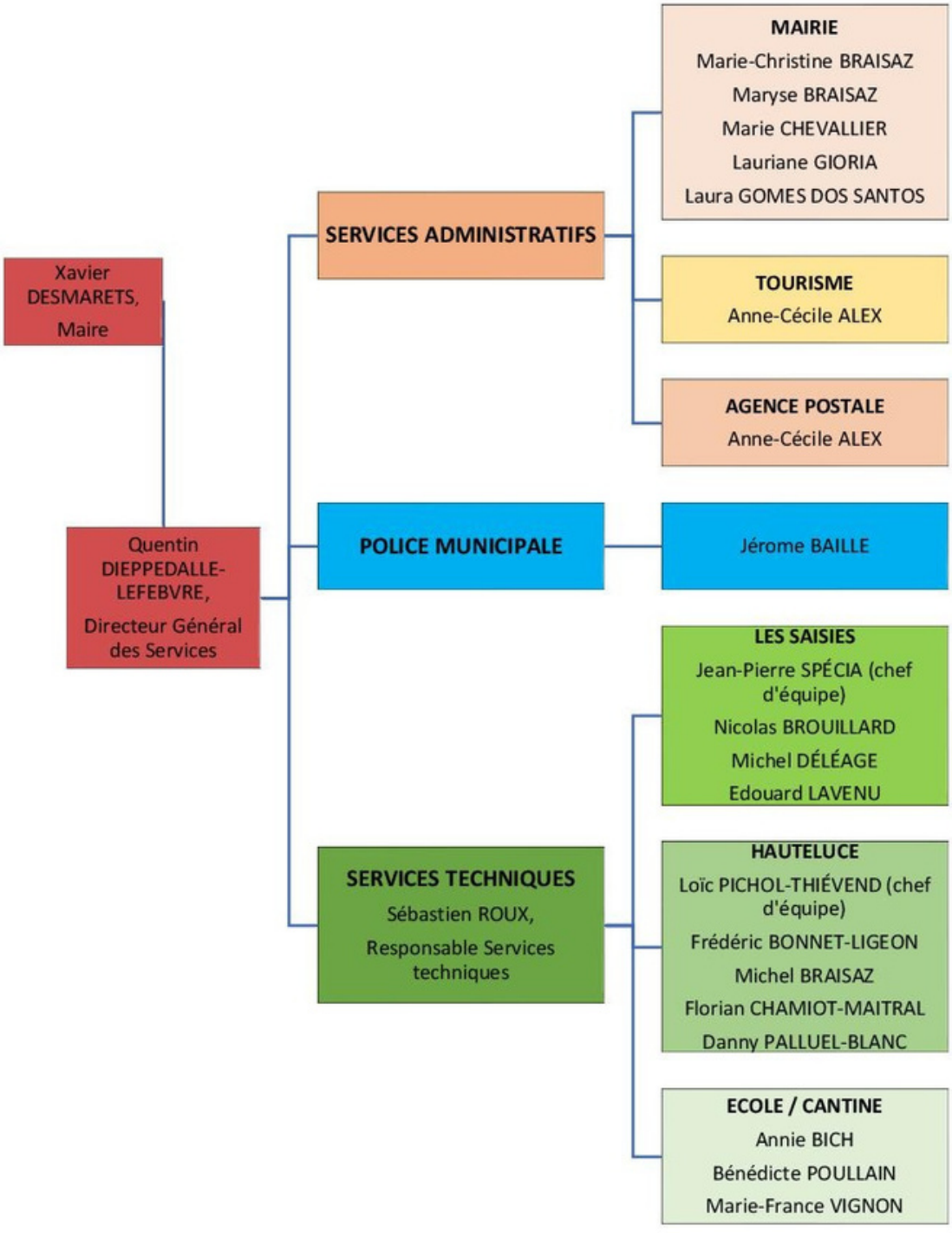

FINANCES

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Membres : Naïma KIROUANI, Valérie LAGIER, Bernard BRAGHINI, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
Agent référent : Lauriane GIORIA

Audit Agate

Un audit des finances de la commune a été commandé auprès de l'Agence alpine des territoires (Agate), afin d'évaluer sa situation financière.
Cet audit a été établi sur la base d'une rétrospective (2015-2019), permettant d'en déduire une prospective financière (2020-2025).

Les résultats font apparaitre une situation saine. Le taux d'endettement reste raisonnable.
Le budget présente un excédent de fonctionnement annuel moyen de 775 000 €, permettant d'assurer le financement des investissements de la commune ainsi que le remboursement des annuités d'emprunt sans recours à un nouveau prêt.

L'annuité de dette acquise en 2018 reste stable jusqu'en 2033

Extinction en 2033 et 2034 des 2 prêts contractés en 2009.

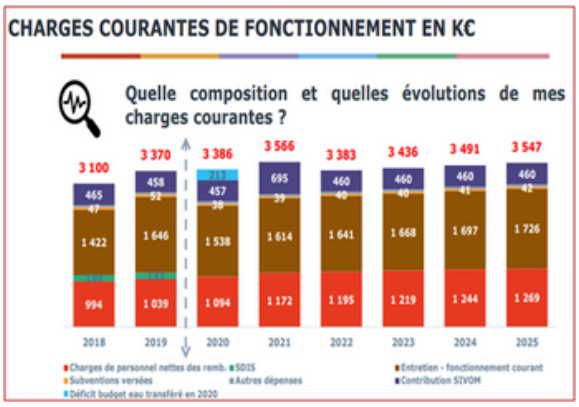

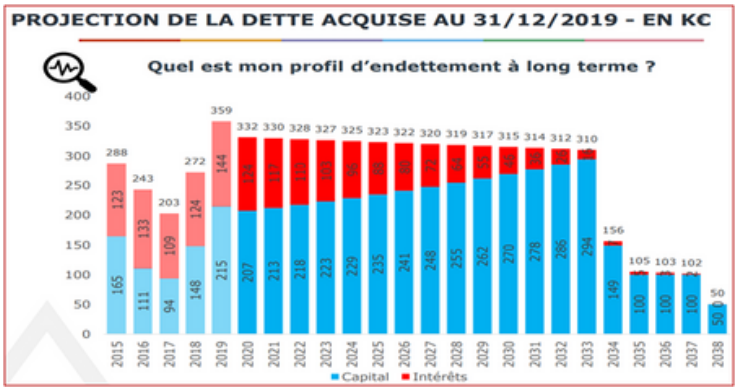

- *Evolution 2020/2025 : +4.7%*
- *Hausse de la contribution SIVOM à compter de 2021.*
- *Transfert du SDIS à CA Arlysère à partir de 2020.*
- *Augmentation des charges d'entretien et charges de personnel : +2%*
- *Dépenses d'entretien :*

1. *Bâtiments : 38K€*
2. *Voiries et réseaux : 220K€*
3. *Terrains : 5K€*
4. *Matériel roulant : 80K€*

Budget communal

Fonctionnement

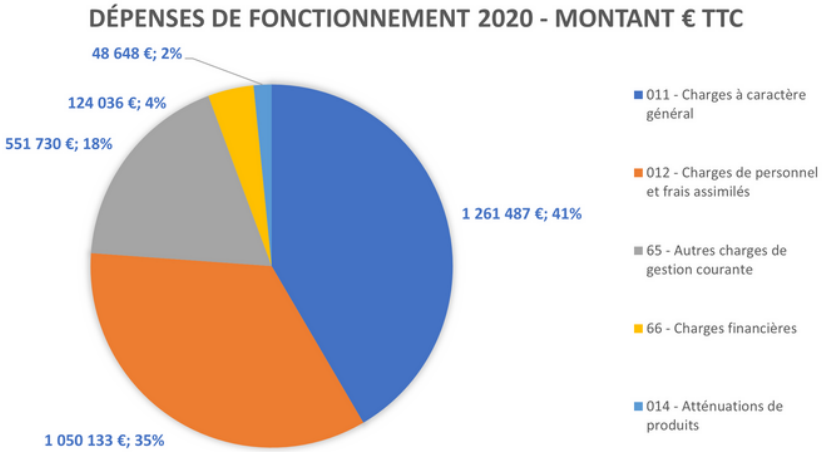

Le budget 2021, section de fonctionnement, n'étant pas clôt au jour de la réalisation du bulletin, les données exposées portent sur 2020.

Les charges à caractère général représentent la part la plus importantes des coût de fonctionnement. Elles englobent notamment les dépenses relatives aux prestataires en charge du déneigement, les navettes, la maintenance, l'entretien des bâtiments communaux, des dépenses de voiries ou encore la location ou l'entretien de véhicules.

Investissement 2020

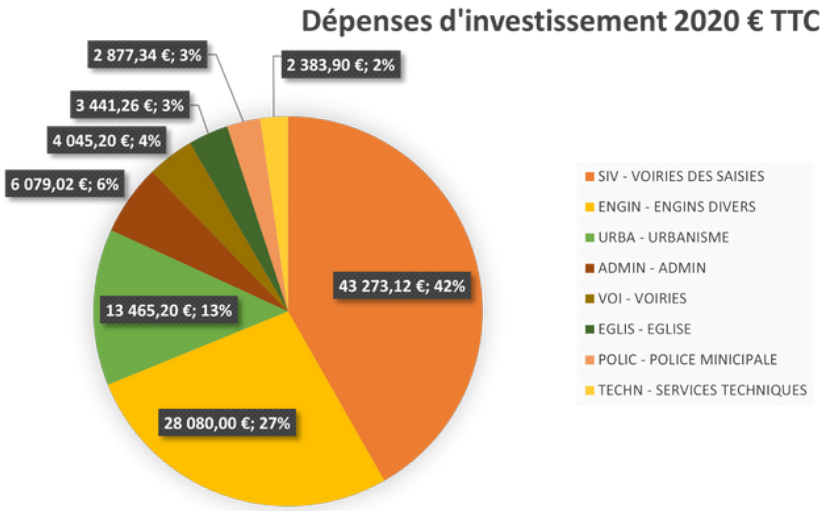

Une partie des dépenses exposées ci-contre est précisée dans la rubrique Travaux

Investissement 2021

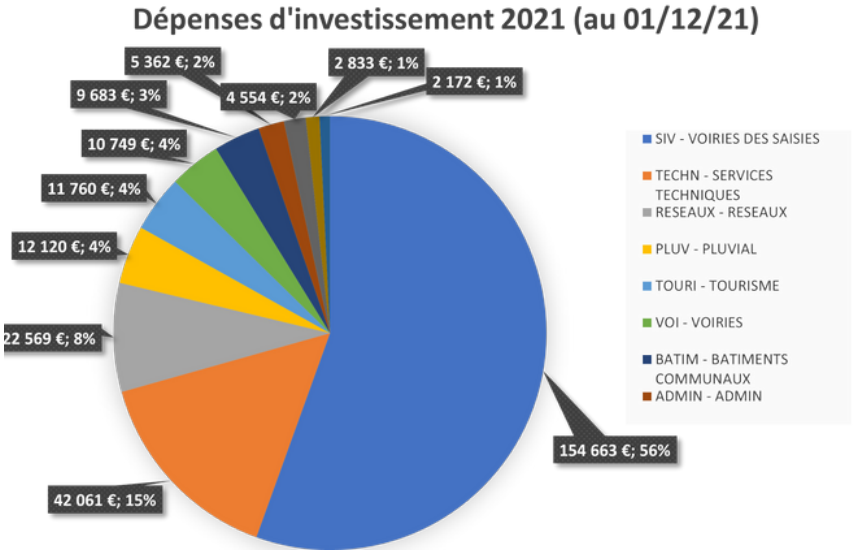

Infos fiscalité

La fiscalité locale inclut toutes les taxes locales (impôts locaux directs) prélevées par les collectivités locales ou territoriales par l'intermédiaire de l'administration fiscale afin de financer leur fonctionnement ou investissement. La commune perçoit les taxes foncières (sur le bâti et le non bâti), la taxe d'habitation ainsi que des dotations et fonds divers.
La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont perçues par la Communauté d'agglomération Arlysère. Une partie est reversée à la commune sous forme d'attribution de compensation.

D'autres taxes, telles que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) sont perçues par Arlysère pour financer ces services.

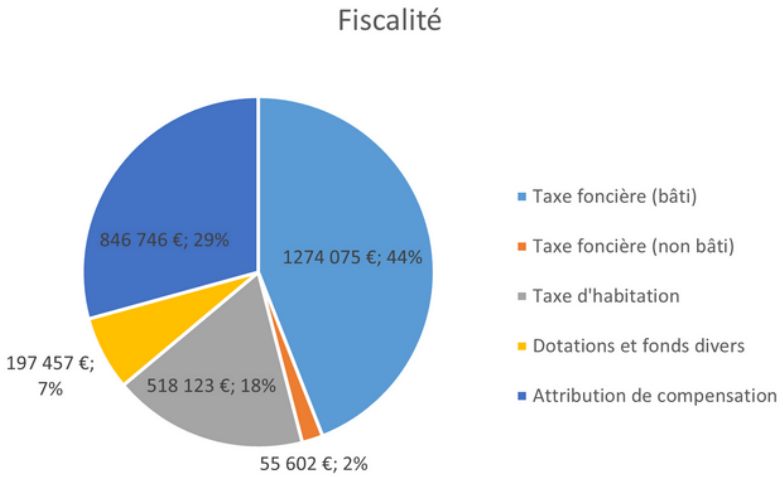

URBANISME

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Vice-Président : Bernard BRAGHINI, 1er adjoint
Membres : Victoire BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Manuel MOLLARD, Estéban LAGIER, Jean-Luc COMBAZ, Laurence BOURÉ
Agent référent : Marie-Christine BRAISAZ

Plan Local d'Urbanisme

Décidée le 26/02/2015, la révision du PLU de 2006 a conduit à l'arrêter le 11/12/2019, pour déboucher sur son approbation le 22/09/2021.

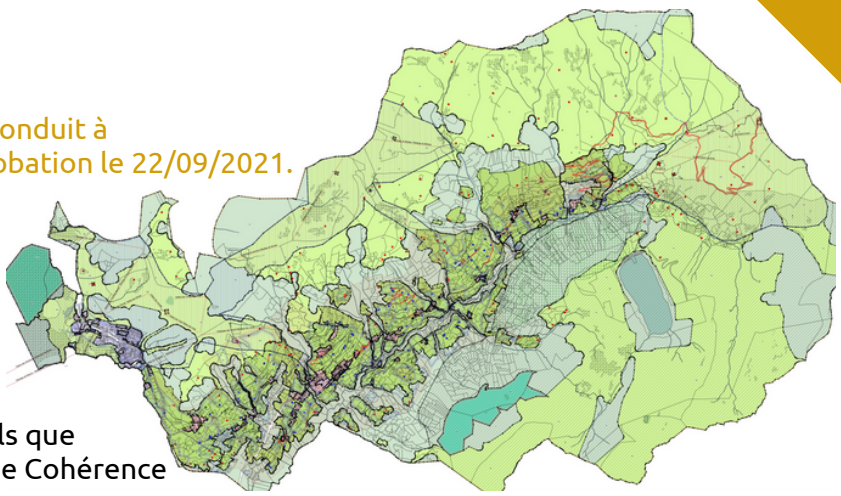

Ce document, qui s'impose par sa réglementation, à tout projet de construction sur le territoire de la commune a l'ambition d'orienter la politique d'urbanisation de la commune, et d'établir les règles en conformité ou compatibilité avec différents documents ou textes supra communaux tels que les lois Grenelle II, ALUR mais aussi le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Arlysère.

- Les lois obligent à une réduction forte de la consommation d'espace, pour préserver les espaces agricoles et naturels, donc à une maitrise contrôlée de l'urbanisation.

L'équipe municipale actuelle s'est attachée à mener à bien la phase finale de l'élaboration du PLU, de la préparation de l'étape « enquête publique » jusqu'à son approbation.
Ce dossier a mobilisé intensément l'activité concentrée des élus et des services administratifs de la commune.

A ce jour, le PLU est applicable depuis le 08/10/2021.
Les services de l'État ont demandé des compléments au rapport de présentation qui devront être actés par une modification simplifiée. Cette procédure permettra également de corriger quelques erreurs matérielles.
La commune est également suspendue aux décisions du Tribunal Administratif suite à 3 recours contre la délibération approuvant le PLU.
Ces recours n'ont pas d'effet sur le caractère exécutoire du nouveau PLU.

Cette phase d'approbation, qui peut être jugée comme un but, n'est en réalité qu'une étape. Un PLU est un document d'une durée de vie limitée.

Notre PLU vient juste d'être approuvé que déjà les signaux forts d'évolutions apparaissent.
La loi « Climat-Résilience » du 22/08/2021 inscrit la trajectoire de Zéro artificialisation nette (ZAN), à savoir, réduire de moitié la consommation du foncier d'ici 2030 (par rapport à 2011-2021) pour être nulle en 2050.
Cette loi prévoit une révision allégée d'ici 2026 pour mise en conformité avec les SCoT et la loi sous peine de blocage des autorisations d'urbanisme.

L'équipe municipale s'est attachée à préserver, dans la limite imposée des outils disponibles et de la légalité, les capacités d'établir de l'habitat permanent et à réaliser les équipements collectifs nécessaires au développement de notre territoire.

Schémas de Cohérence Territoriale - SCoT

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) sont des documents d'urbanisme destinés à planifier à moyen et long terme l'aménagement d'un territoire. Ils sont élaborés à des échelles intercommunales. A ce jour, la France compte 466 SCoT, qui couvrent 95% de la population et 86% des communes.

Le périmètre d'un SCoT est celui d'un bassin de vie et d'emploi. Le SCoT ARLYSERE, exécutoire depuis 2012, est piloté par la communauté d'Agglomération du même nom. Par délibération en date du 10 décembre 2020, les élus d'Arlysère ont engagé la révision générale du SCoT ARLYSERE
Le SCoT doit permettre un développement durable et équilibré du territoire, et assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles, qui s'organisent autour de trois grands piliers :

- Les activités économiques (industrie, artisanat, commerce, agriculture, forêt, tourisme, services…),
- Les principaux services à la population : logements, mobilité, grands équipements et services structurants,
- La transition écologique et énergétique, intégrant la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers.

En montagne, le SCOT doit définir la localisation, la nature et la capacité globale des équipements structurants relevant d'Unités Touristique Nouvelles Structurantes (Remontées mécaniques, hébergements touristiques, aménagements, selon leur taille).
Par ailleurs, le SCOT doit intégrer un certain nombre de documents de planification élaborés à des échelles supérieures (Région, bassin hydrographique…) et de lois. La révision du SCoT devra prendre en compte la loi Climat et résilience (Aout 2021) et notamment les nouvelles directives en matière de réduction de la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers, ainsi que l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050.

Sur la base d'un diagnostic territorial, les élus d'Arlysère élaboreront un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), véritable projet politique qui définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Ces objectifs doivent permettre de coordonner les politiques publiques menées sur les trois thématiques sus nommées.
Ce PAS est traduit concrètement dans un Document d'orientations et d'objectifs (DOO), qui constitue l'outil d'application du PAS, et comprend un certain nombre de prescriptions (textuelles, chiffrées et/ou cartographiées), avec lesquelles les PLU doivent être compatibles.

Il s'agit donc d'un vaste projet d'ensemble, qui pour être réussi se doit par ailleurs de prendre en compte les spécificités locales, d'être partagé par le plus grand nombre, en associant les partenaires concernés et la population, laquelle sera consultée in fine dans le cadre d'une enquête publique.
Le SCOT sera exécutoire après son approbation par le conseil communautaire, d'ici à 3 ans.
Suite à cette validation, les communes devront étudier l'opportunité de revoir leurs documents d'urbanisme locaux (PLU) dans un délai d'un an.

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

www.arlysere.fr

Règles générales d'Urbanisme

En règle générale, l'utilisation du sol est soumise à autorisation d'urbanisme :

Permis de construire :
Le permis de construire (PC) est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.
Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

Déclaration préalable :
La déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire, c'est-à-dire inférieur à 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (sauf pour les extensions en zone U ou AU où le seuil est porté à 40 m2). Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles, la division de terrain ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

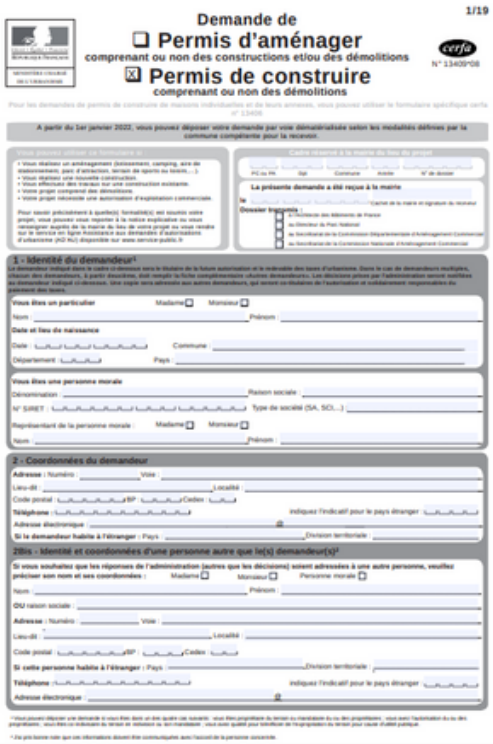
Demande de
Permis d'aménager
comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions
Permis de construire
comprenant ou non des démolitions

Permis d'aménager :
Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme qui permet à l'administration de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain. Le permis d'aménager concerne, par exemple, la création d'un lotissement, d'un camping ou d'aires de stationnement. Les opérations soumises à cette autorisation peuvent varier si votre projet est situé dans le périmètre d'un secteur sauvegardé, dans un espace remarquable ou dans un milieu littoral à préserver.

Exceptions

Dans des cas très limités uniquement, les travaux peuvent être dispensés de formalités :
Attention, hormis si elle est temporaire, une construction dispensée de formalité doit obéir aux règles de droit des sols.
Les travaux projetés doivent être conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords.

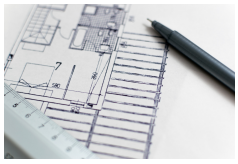

Les constructions nouvelles de faible importance :

Selon ses dimensions et la localisation du terrain, une construction nouvelle peut être dispensée de formalités aux conditions suivantes :

- L'emprise au sol et la surface de plancher doivent être inférieures à 5 m²,
- La hauteur au-dessus du sol doit être inférieure ou égale à 12 m,
- Le terrain doit être situé en dehors d'un secteur sauvegardé.

Leur édification doit être conforme aux règles d'urbanisme (recul, prospect, etc....)

Les constructions temporaires

Le code de l'urbanisme indique que **les constructions temporaires dispensées de formalités n'ont pas à être conformes aux règles d'usage des sols**. Une construction temporaire est dispensée de formalités dès lors que la durée d'installation n'excède pas 3 mois (sauf exceptions). La durée de 3 mois est ramenée à 15 jours si le terrain est compris dans un secteur sauvegardé. Il convient de souligner le fait que la dispense de formalités est possible compte tenu de l'usage de la construction. De telle sorte qu'une construction dont la durée d'installation est inférieure à 3 mois peut être soumise à formalités si son usage l'impose.

(quand une construction dont l'usage n'est pas destiné à une occupation temporaire, elle doit alors faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire, quand bien même son installation est limitée à 3 mois ou 15 jours. Il s'agit des bâtiments d'habitation et professionnels ou leurs annexes, édifiés en dehors d'une situation d'urgence).

En outre, la construction doit être **entièrement démontable, attaches au sol comprises**. Une construction dont l'assise au sol est constituée par un socle maçonné ou une dalle ne peut pas être dispensée de formalités, quand bien même son enveloppe extérieure reste détachable.

A l'issue de cette durée, le constructeur est tenu de remettre les lieux dans leur état initial.

Dans certains cas, une construction peut être autorisée pour une durée limitée en dérogeant aux règles d'urbanisme

Le permis précaire :

Le permis précaire est une dérogation légale aux règles contenues dans le code de l'urbanisme. Bénéficiant d'un régime souple, cette catégorie particulière de permis de construire autorise l'installation temporaire d'une construction, justifiée par l'existence d'une « nécessité caractérisée ».

Lorsque le permis est accordé à titre précaire, il est soumis aux mêmes règles de compétence que le permis de construire ordinaire.

Le service instructeur est alors chargé d'indiquer expressément dans sa décision, d'une part, les règles auxquelles le projet déroge et d'autre part, les motifs qui, en fonction des circonstances ou de la nature du projet, justifient qu'à titre exceptionnel, il soit fait exception à ces règles.

Précisions sur le territoire d'Hauteluce

Le conseil municipal par délibération du 16 décembre 2021, a approuvé la position de principe interdisant les demandes d'installation de containeurs sur tout le territoire de la commune, dans la mesure où cette interdiction reste conforme aux dispositions réglementaires.

En effet, la commune est destinataire de très nombreuses demandes visant à implanter des containeurs ou autre mobilier surtout sur la station des Saisies. La multiplication de ces équipements tend à être contraire aux règles d'urbanisme, et à défavoriser l'aspect paysager du territoire.

De manière générale, avant toute installation, il est fortement conseillé de vous renseigner auprès de la mairie d'Hauteluce :

- d'une part pour vérifier la faisabilité de votre projet et la demande appropriée
- d'autre part, dans le cas d'une installation temporaire autorisée, d'avoir une date d'enlèvement.

Déposer mon Permis de Construire en ligne…

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Et vous, êtes-vous prêt au dépôt en ligne de vos demandes d'autorisation d'urbanisme ?

- La saisine par voie électronique, une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

- Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera également **aux demandes d'autorisation d'urbanisme**, avec l'obligation pour **toutes les communes** d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

Quels sont les bénéfices du service en ligne ?
Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : déposez vos demandes de permis de construire en ligne.
Faites des économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.
La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

Dès aujourd'hui…

1. Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?
2. **Sur le site internet de la commune**, le lien vers la « SVE » permet de constituer **vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide**, tout en étant guidé à chaque étape,
3. La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, de le compléter et de déposer la liste des pièces justificatives à fournir.
4. Laissez-vous guider !

Et toujours…
Les services de la commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la constitution de votre dossier !

nombre de demandes traitées

	2020	2021
Autorisation Travaux	1	5
Certificat Urbanisme Information	162	167
Certificat Urbanisme Opérationnel	4	9
Déclaration préalable	42	41
Permis Construire	45	42
Permis Démolir	1	
Remontées Mécaniques	1	

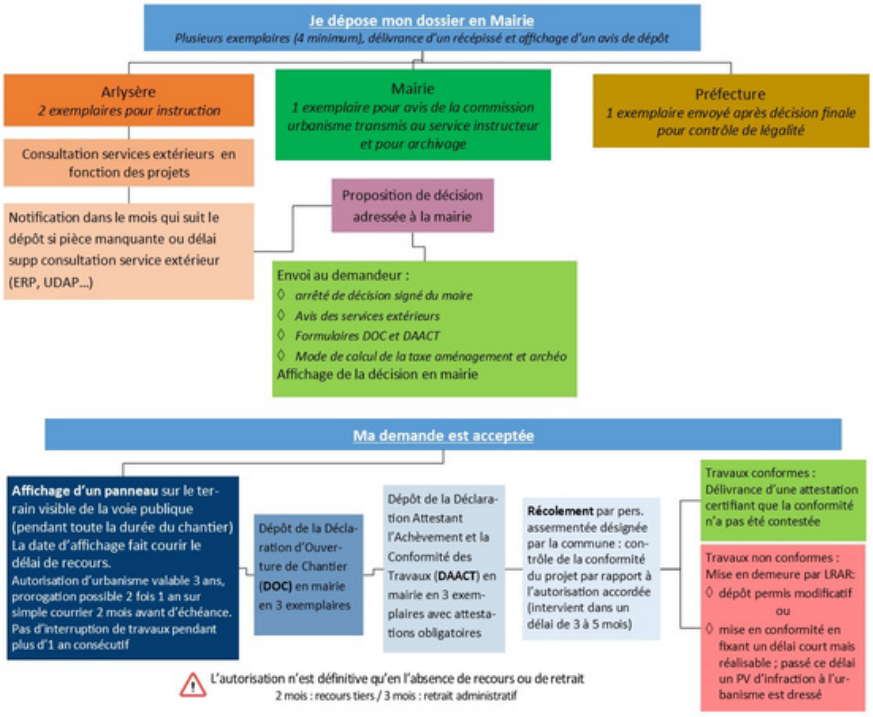

Fiches conseils de l'UDAP

source : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Savoie

Façades, ravalement et baies

Tissu urbain et organisation du bâti

Hauteluce est caractéristique de l'identité du Beaufortain, secteur Nord-Est entre Albertville et l'Arve (74).
Le bâti s'est structuré sur un versant exposé Sud-Est avec comme point d'appui l'église du XVI^{ème} siècle avec son clocher à bulbe jadis en fer blanc, reconfigurée pendant la période baroque savoyarde vers 1720.
La commune se développe en chapelet de hameaux (protégés au titre de la loi sur les sites) sur la même courbe de niveau jusqu'à Belleville abritant la chapelle des 12 apôtres du XV^{ème} siècle.
On trouve au-delà, la strate des fermes d'alpage et la station de sport d'hiver vers le col des saisies.
Le bâti traditionnel est remarquables avec d'imposants chalets en madriers.
Ce bâti a évolué avec davantage de surfaces habitables. Les nouveaux bâtiments s'inspirent largement de l'architecture de la vallée.

Baies et ouvertures

Les baies et percements sont représentatifs de la fonction originelle ou passée d'une construction avec un rez dédié à l'écurie et à l'étable, un niveau complet mais plus souvent partiel au-dessus pour l'habitat . A ce titre, elles sont disposées de manière ordonnancée sur la partie habitation dès le XIX^{ème} siècle et sont relativement aléatoires avec de petite dimension sur de l'habitat vernaculaire.
Le principe de la baie se base généralement sur des proportions plus hautes que larges.
L'encadrement est souvent en pierre de molasse ou traité en sur-épaisseur d'enduit ou peint (badigeon blanc sur 15-17cm).

En cœur de village, on trouve des devantures en bois à cadre saillant et mouluré qui doivent impérativement être conservées. Hauteluce en comporte de très intéressantes.

Matériaux, textures et teintes

Les matériaux en façades et en toiture ont évolué ; l'enduit des niveaux bas fait maintenant place à une structure béton supportant des madriers usinés et jointifs souvent dans des teintes trop claires.

Eléments de façade

Eléments de modénature des façades

Les élévations en bois sont relativement travaillées et agrémentées de balcons filants en pignon aval.

Lors de rénovation, le balcon devient un élément de confort qui doit s'intégrer harmonieusement à la façade et conserver les propriétés et caractéristiques dont le plancher bois et ses consoles (aucune dalle béton ne doit être installée ni effet ceinturant).

Transformation lors de la rénovation

La rénovation doit prendre en compte l'existant et respecter scrupuleusement ce patrimoine unique et fragile en bois.
Les éléments patrimoniaux et architecturaux en place doivent être restaurés ou reproduits.
Toute modification radicale nuit aux qualités intrinsèques et à la perception de l'ensemble bâti.

Les accès ou baies multiples du rez, accessibles par l'extérieur sont à maintenir.
Les matériaux modernes type pierre en placage et les couleurs blanches ou vives sans rapport au site sont à proscrire.
Les balcons enveloppants (avec retour latéraux) sont à éviter.
De même, les garde-corps peuvent alterner lisses verticales et horizontales ; gagner en sobriété en partie haute qui était la zone fonctionnelle).

L'isolation par l'extérieur est plus facile à mettre en œuvre en interface du bois. Sur le rez d'une façade principale ou aval d'un bâti ancien, il convient de s'orienter vers un correcteur thermique avec l'apport de matériaux bio-sourcés type chaux chanvre ; penser également en terme de déphasage (capacité d'une paroi à ralentir le transfert de chaleur).

La création de nouveaux planchers dans un volume de grange par exemple ne doit pas (trop) impacter l'aspect en façade ni ajouter de grandes fenêtres de toit.
Outre la surcharge structurelle sur le bâti et ses fondations (rarement profondes), il est utile d'avoir recours à la symétrie en pignon et d'installer une loggia en partie pignon pour réduire l'impact des baies .

Couvertures

Matériaux de couvertures

La couverture traditionnelle est le tavaillon ou toute essendole en bois, jadis la tôle plane en fer blanc pour les clochers, puis la tôle ondulée et un peu d'ardoise.
Le bac acier a remplacé de manière radicale ce paysage de toitures.
De même les teintes de gris sombre sont apparues. Elles donnent une perception souvent très industrielle.

La teinte brun- lauze (gris-brun), RAL 7006 est à retenir.

La tuile n'est pas adaptée aux zones de moyenne montagne (et au-dessus du seuil des 900 mètres d'altitude – climat de montagne).

Egouts et rives

Il est important de conserver les **dépassées de toiture** pour protéger les façades des eaux de pluie, ces dernières étant une des causes classiques de dégradation du bâti.
Il y a lieu de limiter les surépaisseurs en **rive** et **égout**, avec un traitement par planches à ressauts dont celle supérieure couverte en zinguerie et l'autre inférieure peinte.

Protection des rives : zinguerie par bavette sur la planche supérieure, peinture sur la planche inférieure.

Chevrons et sous toiture apparents ; dispositif préférable aux caissons d'habillage en bois

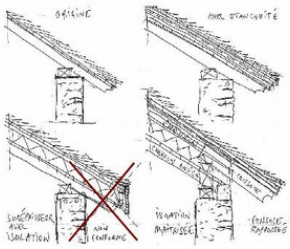

En cas d'isolation de la toiture par l'extérieur, veillez à réduire visuellement les sur-épaisseurs en rive et à l'égout, par la pose de deux planches de rives à ressaut et à soigner la surélévation de la maçonnerie.

L'isolation ne se fera que sur la partie habitable et chauffée (croquis à droite).

Rive non conforme : sur- épaisseur à réduire par panne superposée.

Composantes paysagères

Structures paysagères

Une des particularités des territoires de montagne est l'adaptation des constructions à la pente.
Si l'encastrement concernait la partie amont de la construction souvent disposée perpendiculairement lui permettant d'offrir le minimum de profondeur avec un ratio « déblai-remblai » assez optimal, la tendance avec prolongement des espaces extérieurs à niveaux (terrasse et zone de stationnement) produit des incidences importantes sur le terrain naturel.
Les moyens et engins mécaniques ne sont pas une raison pour dénaturer le terrain d'origine, d'introduire des remblais calés par des soutènement en blocs de pierre ; ils doivent au contraire entraîner une plus grande vigilance.

Ingrédients du changement

L'approche du changement doit se situer dans une perspective de conservation des caractéristiques.

A l'instar d'une façade ancienne dénaturée par une rénovation modifiant radicalement son expression en introduisant des volets roulants se substituant au battant, les clôtures en panneau rigide, les portails standardisés, les emprises de stationnement imperméables nuisent à la caractérisation des paysages ruraux.

La production de murs en pierre est à encourager, car c'est le matériau local par essence.

Mur de soutènement en gros blocs inadaptés ne respectant pas les principes de l'adaptation à la pente.
Toute terrasse doit plutôt être disposée latéralement. En position « aval », elle devra être limitée en emprise.

TRAVAUX

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Membres : Jean-Paul CUVEX-COMBAZ, Estéban LAGIER, Guy BRAISAZ, Yvan BLANC, Yannick PICHOL-THIÉVEND
Agent référent : Sébastien ROUX

La commune souhaite entreprendre des projets de rénovation des bâtiments municipaux afin d'entretenir et conserver le patrimoine communal et œuvrer à la maîtrise des dépenses énergétiques.
Dans ce cadre, plusieurs études ont été menées, entre autres pour les chapelles, où des travaux sont programmées (plan sur 4 ans).

Dans les projets « travaux », il y a la rénovation de l'école. La toiture est endommagée, ce chantier sera élargi à une recherche de baisse de la consommation d'énergie du bâtiment. Il y a eu dans un premier temps un audit énergétique. L'accessibilité à tous locaux est également une urgence à mettre œuvre.

Du côté des investissements, le budget a déjà été mis à contribution pour réaliser ces derniers mois des travaux d'aménagement, de sécurisation et de rénovation de la voirie communale, de reprise de l'éclairage public.
Nous procédons au renouvellement de matériel roulant vieillissant des services techniques afin d'être plus opérationnels (véhicules de service, petit camion, engins de déneigement…).
Ce ne sont pas, certes de grands projets innovants, néanmoins, ils représentent des gros budgets.

Dépenses travaux et Matériels 2021
Services Techniques Hauteluce / Les Saisies

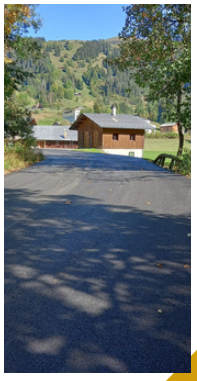

Différents secteurs ont été concernés par la réfection des enrobés, à savoir :

- Ralentisseurs avenue des Jeux Olympique 2 030 €
- Reprise bordures au col 1 390 €
- Entretien voirie les Saisies 35 738 €
- Regards grilles les Saisies 5 319 €
- Divers les Saisies dont Cabinet Médical 18 008 €
- Le Praz 4 150 €
- Les Prés 54 754 €
- Route de la Chaudanne 107 125 €
- Grille RD70 – Maison forestière 1 314 €
- Garage technique Hauteluce 2 775 €
- Eaux pluviales Les Prés (*régularisation accord ancien*) 2 815 €
- Sortie l'Ormet 8 634 €
- Maison Vionnet (régularisation accord ancien) 4 079 €

Budget total « ENROBÉS » 246 100 €

A noter, ce sont 1700 tonnes d'enrobés déposés sur les voiries de la commune.

RÉFECTION VOIRIES COMMUNALES Budget total 56 365 €

- Chemin de la Girotte, le tronçon de la Ruelle jusqu'au pont du Dorinet (dont renvois d'eau supplémentaires pour 8220 €) 47 835 €
- Chemin du Biollet 8 530 €

NETTOYAGE RÉSEAU EAUX PLUVIALES LES SAISIES 2 474 €

RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 41 658 €

- Le praz - scierie : 24 868 €
- Contournement Village : 16 790 €

PARKINGS LÉGETTE ET ÉCLAIRAGE CHEMINEMENT PIETONS

	Commune HAUTELUCE	SIVOM LES SAISIES	SPL LES SAISIES
	Cheminements et éclairage	Parking VL, accès Pk saisonniers et réseaux EP	Entrée + route des Carrets + quai/ éclairage (navettes) + signalétique
Coût	**96 255 €**	**481 170 €**	**436 445 €**
Subventions accordées	21 015 € (FDEC)	127 875 € (FDEC)	*Pas éligible*

INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES - IRVE
BUDGET : 18 886 €

- Parking Légette – Les Saisies 9 917 €
- Parking Hauteluce Cimetière (vers garage pompiers) 8 970 €

Seront à déduire des aides de l'état (plan Advenir)- 9220 €

INVESTISSEMENT VÉHICULES : BUDGET :

- Service technique les Saisies

FRAISE À NEIGE (trottoirs) BIALLER KAHLBACHER 157 450 €
(Compris : porte-outils, étrave, saleuse, kit arrosage)

- Services techniques Hauteluce

ENGIN DE DÉNEIGEMENT FASTRAC SNOW 259 551 €
(Compris : étrave, saleuse, chaines à neige, clous à visser)

VÉHICULES EN COMMANDE
- 4x4 Plateforme ISUZU
- Camion 3.5T MAN

LOCATION de VÉHICULES 17 905 €
4 Engins de déneigement

DIVERS et ENTRETIEN

- Chapiteau communal : changement de la bâche 3 204 €

- Entretien- nettoyage des stations carburants 16 660 €

Dont installation d'une cuve à Bellevile

ACHAT MATÉRIEL DIVERS

- 500 Jalons 2 750 €
- 50 barrières métalliques (Vauban) 2 250 €
- Panneaux signalisation 3 685 €

Les Saisies : routes Chenavelle et La Traie
RD218 passage sentier les Saisies/Hauteluce

- Tableau école 249 €

Réception de la fraise à neige
(porte-outils, étrave, saleuse, kit arrosage)

Réception du nouveau chasse neige
FASTRAC de JCB

Les Projets

Rénovation des chapelles

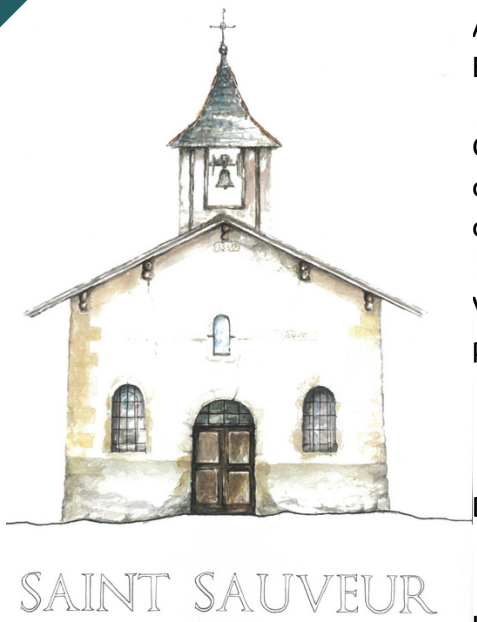

Notre commune possède 6 chapelles aux lieux dits suivants : Le Praz, Annuit, Les Prés, Belleville, Le Planay et Saint Sauveur.
Elles font partie de notre patrimoine et de notre identité.

Chaque année, leur état se dégrade un peu plus. Nous avons donc décidé de faire appel au cabinet d'architectes Architekt-on pour qu'il fasse un diagnostic de nos chapelles.

Vous trouverez ci-dessous le tableau de chiffrage des travaux à réaliser pour une rénovation complète de chaque chapelle :

	Le Praz	St Sauveur	Annuit	Les Prés	Belleville	Le Planay
Enveloppe budgétaire HT	262 000 €	597 000 €	439 000 €	392 000 €	138 000 €	339 000 €

Deux types de travaux sont à prévoir assez rapidement :

- la rénovation de certaines couvertures,
- l'assainissement des murs.

Une fois, ces restaurations effectuées, nos chapelles seront protégées et les autres travaux pourront se faire à plus ou moins longue échéance.

"Montée de la Combe" : Travaux d'aménagement et d'élargissement

(route RD70 secteur La Combe jusqu'à l'entrée du village)

Ce projet intègre une étude pour des travaux d'élargissement de la voirie, avec murs de soutènements, l'hypothèse de la mise en place d'une voie cyclable, la réfection de réseaux humides (eau potable, eaux pluviales), réfection et enfouissement de réseaux secs (éclairage public, France télécom, Enedis), des aménagements en sortie de village : arrêt bus, places de stationnement, conteneurs pour la collecte des déchets.

Un maitre d'œuvre a été retenu, travaillant sur des projets de plans, qui doivent être affinés. Les propriétaires riverains susceptibles d'être concernés seront rencontrés pour échanger sur ce projet, qui pourrait s'étaler jusqu'en 2023.

Zone de loisirs de l'Infernet

Nous avons pour projet de poursuivre l'aménagement du site de l'Infernet pour le rendre plus attractif pour les familles et les vacanciers.

Un sentier "confort" accessible à tous devrait être réalisé.
Nous prévoyons d'installer des jeux d'eau, de développer des activités réservées aux enfants avec de nouveaux jeux.

Un pump track et un nouveau terrain de tennis devraient aussi voir le jour.

Une aire d'accueil pour camping-cars et une zone de stationnement sont à l'étude.

Nous souhaitons préserver ce site, en valorisant le côté nature et pêche.
Les aménagements seront faits dans cet esprit et permettront à chacun de profiter de l'Infernet tout au long de l'année.

Route de la Portettaz : Projet de voie piétonne et cyclable

entre le village de Hauteluce et le hameau des Vanches

En avril 2006, un glissement rocheux/éboulement a causé la fermeture de cette route. La commune envisage sa réouverture aux piétons et aux vélos.

Le 1er juillet 2021, une première visite a été faite sur place entre des élus, le directeur du service technique et un représentant de RTM (Restauration de Terrain en Montagne) dépendant de l'ONF. Un diagnostic du pont métallique, datant des années 50, a été réalisé en octobre 2021 et indique qu'il est en bon état (coût de l'étude 4200 €). Un débroussaillage du chaos de blocs est nécessaire au printemps pour réaliser un diagnostic géologique de la falaise, ce dernier d'un coût de 7956 € aura pour but l'analyse de l'aléa rocheux, la proposition des solutions de sécurisation et une estimation du coût des travaux.

Cette voie cyclable sera un prolongement intéressant de la future voie verte prévue entre Albertville et Beaufort.

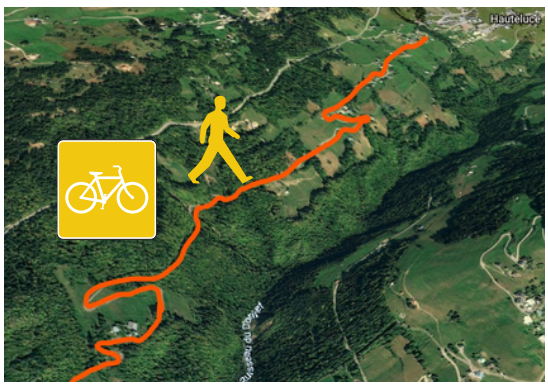

SECURITE

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Membres : Yvan BLANC, Bernard BRAGHINI, Laurence BOURÉ, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
Agent référent : Marie CHEVALLIER, Marie-Christine BRAISAZ

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

organigramme du Poste de Commandement Communal

La loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 prévoit l'obligation pour les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques naturels (inondation, mouvement de terrain…) ou celles comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (installations classées Seveso) d'élaborer un PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Il s'agit d'un outil permettant de gérer au mieux les situations de crises auxquelles la commune pourrait être confrontée (phénomènes climatiques exceptionnels, crise sanitaire, accident de toute nature) et d'assurer la sauvegarde de la population.

La mise à jour de ce plan vise donc à préparer et à s'organiser au sein de la commune pour faire face aux situations d'urgence (risques naturels, risques sanitaires, risques technologiques). Le PCS se base sur :

- le recensement des risques sur la commune,
- les moyens disponibles,
- l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques,
- l'organisation d'exercices.

Au regard de l'actualité, le plan communal de sauvegarde se révèle utile, voire nécessaire.

Réactualisation du DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM a pour objectif d'informer tout citoyen sur :

- les risques naturels et technologiques,
- les conséquences sur les personnes et les biens,
- les mesures individuelles et collectives de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- les événements et accidents significatifs survenus dans la commune (circulaire du 20 juin 2005),
- les moyens d'alerte en cas d'évènement ou de danger.

Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ce document qui datait de 2008 a été actualisé. Il a été distribué aux administrés en septembre 2020 et reste à la disposition de tous en mairie ; il est important de le conserver.

Plan Accueil Hébergement (PAH)

Ce plan d'hébergement est inscrit au Plan communal de sauvegarde (PCS), il permet d'organiser en quelques heures, un service d'accueil d'urgence et de proposer un hébergement temporaire dans des salles, établissements publics ou chez des particuliers préalablement recensés pour les accueillir *(si vous êtes prêts à accueillir des personnes à votre domicile, merci de vous inscrire auprès de la mairie).*

Chaque année, en lien avec la préfecture, un exercice PAH (Plan Accueil Hébergement) est effectué pour se préparer à l'accueil en urgence d'un grand nombre de personnes en cas de météo exceptionnelle.

- *Le PAH a d'ailleurs été activé lorsque plus de 95 foyers n'avaient plus d'électricité sur la commune lors des grosses chutes de neige début décembre 2021. ENEDIS a pu réparer les alimentations endommagées, l'électricité rétablie, toutes les personnes ont pu rester dans leur logement.*

Gestion de la crise sanitaire COVID19

De nombreuses réunions ont eu lieu au Sivom des Saisies en coordination avec les services concernés (médecin, pharmacie, pompiers, …) et avec les autres commissions communales, pour gérer la crise Covid19, et mettre en place les différents protocoles en automne 2020 en prévision de l'ouverture des stations sans les remontées mécaniques.

L'année 2021, n'est pas en marge, puisqu'il a fallu adapter en permanence les mesures gouvernementales en vigueur, entre autres pour pouvoir accueillir nos touristes durant l'hiver et l'été dernier.

Pour l'hiver 2022, depuis le 17 décembre 2021, une organisation a été mise en place pour les tests de dépistage sur les Saisies, avec en plus du cabinet médical et de la pharmacie, une permanence ouverte du lundi au vendredi à la salle Cristal (en dessous de l'Office de Tourisme) assurée par le laboratoire « Synlab » d'Albertville. *Sur rendez-vous dans les établissements respectifs.*

Défibrillateurs

La commune compte 7 défibrillateurs répartis sur les différents secteurs :

- **Belleville** : à la salle de l'Infernet, et aux caisses des remontées mécaniques (SECMH)
- **Village** : devant l'entrée de la mairie et près du portail de l'école
- **Les Saisies** : au Signal, à l'office de tourisme et aux caisses des remontées mécaniques des Carrets.

Ils font tous l'objet d'un contrôle annuel, assuré aujourd'hui par notre agent de prévention.

Formations

- Premiers secours : deux jours de stage pour apprendre ou revoir les gestes de premiers secours (PSC 1), à destination de 22 agents et élus, ont été animés par les Sapeurs-Pompiers à la salle de l'Infernet les 23 et 26 septembre 2020.

Journées complétées par la connaissance et l'utilisation des différents extincteurs.

- Formation "*les élus se préparent à la crise*" à Chambéry le 3 mai 2021.

Sécurité incendie

Les 128 points d'eau incendie (poteaux et points d'eau naturels ou artificiels) sont des dispositifs de lutte contre l'incendie.
Il s'agit d'un réseau d'eau souterrain permettant d'alimenter des engins de lutte contre l'incendie, des services de secours (sapeurs-pompiers).

Les points d'accès sont situés sur la chaussée à des intervalles réguliers ou à proximité des bâtiments.

- Maintenance et vérification

La périodicité des contrôles techniques, des actions de maintenance et des reconnaissances opérationnelles des points d'eau sont encadrés.
ils doivent être contrôlés visuellement :

- tous les deux ans par les Sapeurs Pompiers,
- doivent être pesés (pressions, débit) tous les 5 ans par la commune,
- 80 ont été pesés en 2021 et l'autre partie sera faite en 2022.

Visites Établissement Recevant du Public

Chaque année, des Établissements Recevant du Public (ERP) de la commune sont contrôlés par une commission de sécurité compétente territorialement, en fonction du classement de l'établissement.

Le déroulement d'une visite donne lieu systématiquement à la vérification du registre de sécurité et des documents nécessaires à la réception éventuelle de travaux, à des essais des moyens de secours (alarme incendie - détection automatique incendie - dispositifs de désenfumage - robinets d'incendie armés...) et autres dispositifs techniques facilitant l'intervention des sapeurs-pompiers (accès pompiers - arrêts d'urgence électrique...), essais réalisés au cours d'une visite de l'établissement qui se conclue par une analyse du niveau de sécurité et un retour d'expérience avec l'exploitant, à vocation pédagogique, sur les constats de la commission.

Dans le cadre de travaux d'aménagement (avec autorisation d'urbanisme ou non), de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une fermeture supérieure à 10 mois, l'exploitant doit adresser une demande d'ouverture à la mairie au minimum un mois avant la date d'ouverture ou de réouverture au public. La visite sur place de la commission sécurité donne lieu à un avis FAVORABLE/DEFAVORABLE.

La présence de l'exploitant ou de son représentant est obligatoire lors du passage de la commission ou du groupe de visite.

Nous avons effectué 5 visites d'ERP (Établissement Recevant du Public) avec le service prévention des Sapeurs-Pompiers.

A NOTER : Au cours de l'exploitation de l'ERP, des visites de contrôle périodiques par la commission de sécurité sont programmées, à des périodes différentes selon le type d'établissement.

Les magasins, par exemple, doivent être contrôlés selon une fréquence différente selon leur catégorie :

- tous les 3 ans pour un ERP de type M de 1re et 2e catégorie,
- tous les 5 ans pour un ERP de type M de 3e et 4e catégorie.

Les commissions peuvent aussi effectuer des contrôles à tout moment à la demande du maire (ou du préfet).

Assistant de prévention

Un assistant de prévention est chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, dans : › la démarche d'évaluation des risques, › la mise en place d'une politique de prévention des risques, › la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Édouard Lavenu est chargé de la prévention 5 jours par an : registre de santé et de sécurité au travail, analyse des accidents, élaboration et suivi du document unique d'évaluation des risques, suivi des registres de sécurité des bâtiments communaux ...

Exercices évacuation à l'école

Le PPMS ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif règlementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Un événement majeur est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion dans l'établissement ...

L'école d'Hauteluce organise 5 exercices « Plan Particulier de mise en Sûreté » (PPMS) par an sur les thèmes des risques incendie et intrusion.

Commission Sécurité des pistes

Dans les stations de montagne, les activités liées au développement des domaines skiables, pistes de ski et domaines hors-pistes, impliquent des contraintes spécifiques qui doivent être prises en compte par les Maires dans l'exercice de leur responsabilité et de leur pouvoir de police pour assurer la prévention, la sécurité et l'organisation des secours sur leur territoire.

- Chaque saison, l'ouverture des domaines skiables (Les Saisies et Val Joly) et de toutes les activités sur la commune sont soumises à des arrêtés du maire. Toutes les parties concernées : (domaines skiables, services des pistes, écoles de ski, club des sports, motoneige, socio pro, gendarmerie, police municipale, SDIS, élus …) sont informées de toutes les dispositions de sécurité nécessaires qui encadrent respectivement chacune des activités.

En matière de sécurité des pistes et d'activités hivernales (ski alpin, fond, biathlon, raquette à neige, luge...), la première disposition obligatoire attendue de la part du maire est la prise des arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur les pistes.

Cet arrêté constitue la base de tout dispositif de sécurité : il définit les cadres de pratiques respectives sur le territoire de la commune et les différentes modalités d'organisation de la sécurité et des secours.

Chaque commune concernée, même partiellement, par un domaine skiable alpin, nordique, ou par des itinéraires piétons, raquettes, VTT… est tenue de prendre cet arrêté.

Pour les domaines diversifiant leurs activités (pistes de luges, espace ludique, , biathlon...), il peut s'avérer nécessaire de prendre un arrêté spécifique pour les différentes zones de pratiques. En effet, l'organisation de la sécurité peut être spécifique selon la pratique concernée.
Chaque hiver, la Mairie est chargée de l'organisation d'un service de sécurité sur les pistes du domaine skiable. Aux Saisies, celui-ci est assuré par l'exploitant du domaine skiable, la SPL Les Saisies Domaines skiables ; sur le domaine Hauteluce- Les Contamines, il est assuré par la SECMH, qui interviennent rapidement et efficacement grâce à des moyens humains et techniques appropriés.
Pour toute intervention de secours, la totalité des frais engagés par la commune sont refacturés aux intéressés.
Pensez à vous assurer pour la prise en charge de ces frais.

POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

Commission Municipale de Sécurité
Avis consultatif

Arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes
Texte de portée générale qui règlemente les pistes de ski

Agrément du Directeur ou Responsable du Service des Pistes
Chargé de l'application de l'arrêté Municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski

Plan de secours de la station

Plan d'intervention pour la Prévention P.I.D.A.

ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté relatif aux restaurants d'altitude et prestataires d'activités (heures ouverture, circulation d'engins, de livraison ...)

Arrêté relatif aux stades de slalom, pistes spécifiques, sentiers ...

Arrêté relatif aux piste de luge ou autre espace luges, ...

Tarifs des secours 2021-2022
(du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022)

Secours sur pistes et transports sanitaires

- Secours héliportés (SAF) : 70.73 Euros/minute TTC
- Secours sur pistes de ski :

=> Front de neige : 69 € => Zones éloignées : 398 €
=> Zones rapprochées : 232 € => Zones exceptionnelles : 760 €

Recherches particulières, tarifs horaires des interventions :

- Pisteur : 53 € /h
- Scooter : 79 €/h
- Chenillette : 202 €/h
- Véhicule 4x4 : 81 €/h

Transports sanitaires par ambulances privées

- Bas des pistes/cabinet médical : 249 €
- Bas des pistes Hôpitaux d'Albertville ou Moutiers : 373 €

Transports sanitaires par ambulances pompiers *(uniquement en cas de carence des ambulances privées)*

- Bas des pistes/cabinet médical : 211 €
- Bas des pistes Hôpitaux d'Albertville ou Moutiers : 330 €

Des Conventions relatives à la distribution des secours avec le SAF et le SDIS73 ont été passées.

- Les frais de secours sont recouvrables par la SPL pour la station des Saisies et par titre exécutoire émis auprès du trésor public pour la station Hauteluce/Les Contamines Montjoie, représentant la engagés. Les tarifs des secours applicables sont délibérés par le conseil municipal.

La commission "sécurité des pistes" se réunie au moins 2 fois par an (hiver/été) pour établir les règles de sécurité sur les pistes de ski, sentiers raquettes, sentiers piétons, pistes vtt de descente...

Risque Avalanches

L'information concernant les pistes de ski et les remontées mécaniques est un moyen de prévention et de sensibilisation des pratiquants ; elle se fait par différents moyens :

- Plan des pistes général aux principaux départs de la station avec indicateurs d'ouverture et fermeture des pistes et des remontées mécaniques.
- Plan des pistes sectoriel aux départs des remontées mécaniques principales.
- Guide skieur comprenant le plan des pistes et les horaires de fermeture de
- Aux bureaux des pistes, ouverts au public, seront affichés :

- l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski ;
- l'arrêté municipal relatif au P.I.D.A ;
- la délibération fixant les tarifs de secours.

Pictogramme	Niveau de risque associé	Couleur associée	Code couleur	Message associé
	5 Très fort		*Rouge* C 0 / M 94 / J 94 / N 0	Conditions très défavorables
			Noir C 70 / M 30 / J 0 /N 100	
	4 Fort		C 0 / M 94 / J 94 / N 0	Forte instabilité sur de nombreuses pentes
	3 Marqué		C 0 / M 50 / J 100 / N 0	Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes
	2 Limité		C 0 / M 0 / J 100 / N 0	Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes
	1 Faible		C 70 / M 0 / J 95 / N 0	Conditions généralement favorables

L'information du public sur les risques d'avalanches, hors des pistes ouvertes et balisées, estimés quotidiennement par Météo France, sera communiquée au public par 3 drapeaux se référant à l'échelle européenne.

- **Risque 1 et 2 : Drapeau jaune.**
- **Risque 3 et 4 : Drapeau à damier jaune et noir.**
- **Risque 5 : Drapeau noir.**

Ou par **5 pictogrammes** visualisés sur un ou plusieurs supports numériques, ou affichage et panneaux classiques se référant aux **cinq indices de risque de l'échelle européenne.**

VIE LOCALE
TOURISME HAUTELUCE

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Vice-Présidente : Valérie LAGIER, 3ème Ajointe
Membres : Naïma KIROUANI, Yannick PICHOL-THIÉVEND, Manuel MOLLARD, Huguette BRAISAZ
Agent référent : Anne-Cécile ALEX, Marie CHEVALLIER, Laura GOMES DOS SANTOS

Ecomusée

L'écomusée est une véritable reconstitution de la vie des Hauteluciens et des Beaufortains : leur habitat et leurs coutumes à travers des objets anciens, des costumes, etc.
Grâce à ses bénévoles, il est sans cesse enrichi de nouvelles trouvailles, réaménagé pour créer de nouveaux thèmes, nouveaux décors…
Situé Impasse Ducis, en plein centre du village, il partage les mêmes locaux que le Bureau d'Informations Touristiques.
Pour cette saison d'hiver 2021/2022, Nathan Ledoré assure l'accueil.

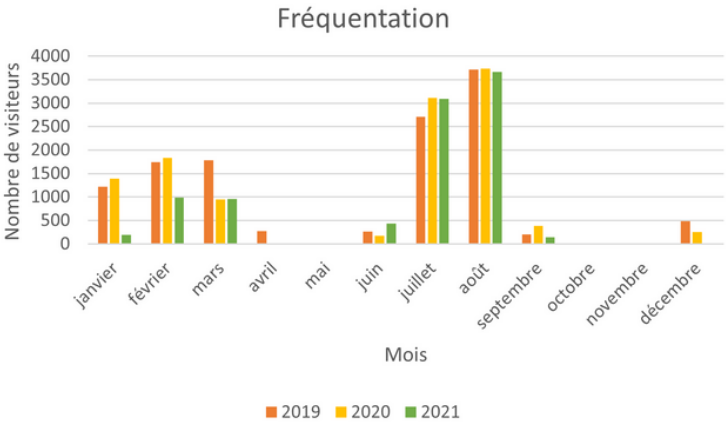

La plus grosse fréquentation a lieu durant la saison estivale.

HAUTELUCE
SAVOIE BEAUFORTAIN

Quelques chiffres touristiques

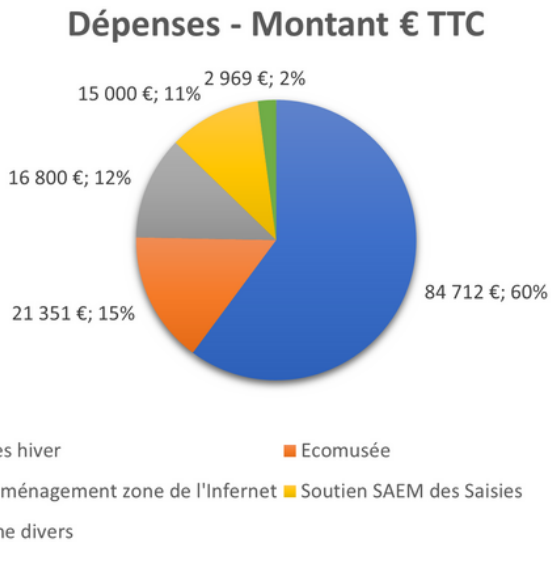

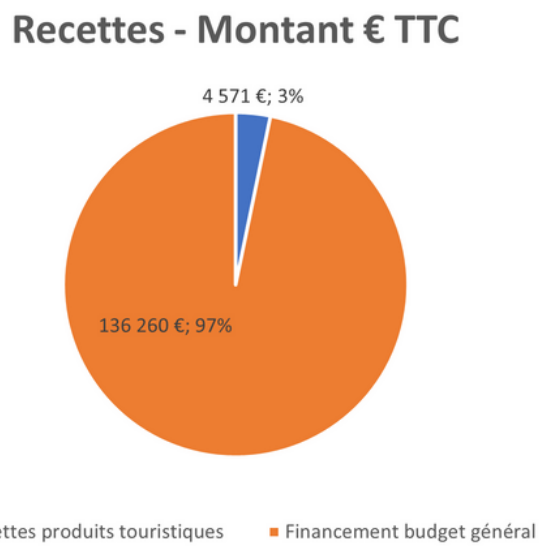

École : effectif rentrée 2021

57 élèves répartis dans 3 classes : Maternelle – CP/CE1 et CE2/CM2

Cours	MATERNELLE : 27 élèves			COURS PREPARATOIRE	COURS ELEMENTAIRE		COURS MOYEN	
Niveau-Section	Petite (PS)	Moyenne(MS)	Grande (GS)	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Nbre élèves	8	8	9	2	12	8	0	10
Enseignantes	**Floriane Magnenot 3 j & Carine Denele 1j**			**Béatrice Bonnier (Directrice).**		**Dominique Chamiot-Maitral**		
ATSEM	Marie-France Vignon *(jusq. fév 2022)*							

Depuis la rentrée scolaire, nous avons accueilli 4 nouveaux élèves ainsi que 4 saisonniers présents durant cet hiver.

Parole d'élue *: Naïma Kirouani, déléguée aux affaires sociales*

Comme nous l'affirmons souvent si la liberté et l'égalité sont bien l'affaire de l'Etat, la fraternité est bien l'affaire du « local ».

Dans la mise en œuvre de cette ambitieuse mission, le rôle de l'élu est de construire des liens sociaux et des repères collectifs, de consolider des liens de confiance entre les habitants et les acteurs politiques. L'élu du social aura donc à cœur d'essayer de renforcer le mieux vivre ensemble.

Ma délégation comprend l'enfance-jeunesse, le périscolaire, les ainés, le logement, l'emploi, l'aide sociale. Je fais également partie de différentes commissions : les RH, les finances, la vie locale. De plus, je siège au conseil d'administration du Sivom et de la Saem. A la communauté d'agglomération d'Arlysère, je travaille dans les commissions Habitat-gens du voyage, la politique de la Ville et la convention des logements saisonnier.

Mon indemnité d'élue s'élève à 139€. Mon choix s'est porté sur cette délégation car ces valeurs font écho en moi. Je ne vous cache pas la lourde charge de travail que cela implique puisque tout reste à construire ! Comme tout engagement cela prend énormément de temps, et d'autant plus quand on veut du résultat. Mon engagement est donc entier et loyal pour notre commune. Dans ce cadre de nouveaux projets sont à l'étude. La collectivité est une vraie source d'inspiration, de réflexion et de remise en question permanente !

Le Social : zoom sur les actions menées

Enfance – Jeunesse

Sur le volet **enfant**, depuis notre installation, nous avons apporté du confort sur les factures de la **restauration scolaire.** En effet, aujourd'hui les parents éligibles via leur **quotient familial** peuvent bénéficier d'une aide financière. Depuis la mise en place du quotient familial près de 60% des effectifs en bénéficient, d'où la nécessité et le besoin de l'avoir mis en place. A cet endroit, nous avons apporté une réponse concrète aux familles.

Le **périscolaire** a aussi était revu. Celui-ci est maintenant organisé pour qu'il fonctionne toute l'année scolaire (matin et soir) sans contrainte du nombre d'inscrits. Ce service répond également à une forte demande de parents et est calculé sur un « **tarif très symbolique** ». Il offre une réelle souplesse et une réponse efficace aux contraintes de l'emploi saisonnier.

Les élèves de CM2 terminent leur scolarité avec une **tablette numérique**. La rentrée en 6ème leur fait découvrir de nouvelles matières comme l'informatique ou l'anglais ou encore les SVT. Ils apprennent à utiliser Pronote, un logiciel de vie scolaire en collège. Celui-ci est dédié aux élèves, parents et équipes pédagogiques, tant pour les emplois du temps, la gestion des notes, les absences, les devoirs que tous les différents échanges entre le collège et la famille. La tablette numérique est aussi un outil qui vient pallier la **fracture numérique** et donne ainsi les mêmes chances à tous nos enfants ce qui **réduit un peu plus certaines inégalités**…

Cadeau de naissance

En ce qui concerne la petite enfance, un cadeau de naissance a été mis en place : un petit clin d'œil pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux bébés ! Il s'agit d'un body au logo de notre commune ainsi qu'un doudou.

Comme vous le savez déjà, la crèche est sous la compétence d'Arlysère, mais nous veillons à ce que ce service réponde au mieux aux besoins identifiés par nos familles.

Les ainés

- L'ADMR et Arlysère accompagnent tant sur le plan santé que de l'aide à la personne, sur des besoins spécifiques etc… Mais qu'en est-il des femmes et des hommes qui prennent plaisir à se retrouver avec d'autres dans la convivialité et le bien être… ?

A cause de la pandémie, les différentes actions ont du malheureusement être annulées.

- Un film documentaire devait être réalisé, un repas cabaret, des ateliers intergénérationnels avec les enfants de la commune ont vu leur programmation reportée jusqu'à nouvel ordre. Toutes les activités prévues ont été annulées !
- Seul le **traditionnel colis de Noël** a pu être maintenu pour 2020-2021.

Nous gardons toutes ces actions encore bien au chaud et espérons vous les proposer très vite…

- **Le repas des ainés** a repris seulement cet automne et a rencontré un vif succès !
- Si le contexte sanitaire nous l'autorise, une initiation adaptée aux gestes de premiers secours sera proposée aux ainés pour le printemps 2022. Cet atelier permettra une remise à jour, de mieux appréhender une situation d'urgence, d'essayer un défibrillateur, d'avoir des réponses aux différentes interrogations… et de partager un moment convivial.
- Assurer la sécurité de nos administrés est la priorité. Une vigilance accrue a été mise en place sur les personnes vulnérables, comme par exemple, avec la mise en place des appels téléphoniques.
- Un travail collectif pour la mise en place du centre de vaccination de Beaufort a été mené et a été opérationnel rapidement pour couvrir la vaccination sur notre territoire.

L'emploi

Notre commune est, notamment durant la saison d'hiver, un vivier d'emplois considérable. Un accompagnement nous semblait donc pertinent et nécessaire..

- Depuis deux ans, la mise en place du **forum emploi** aux Saisies s'est révélé un bon outil de communication, de rencontre et de partage.

Le **chantier jeunes** organisé cet été a connu un réel succès avec un grand nombre de retours positifs. Des liens entre Pôle Emploi et la mission locale jeunes ont pu être établis et viennent renforcer le volet emploi sur la commune.

L'aide sociale

La commune ne possédant pas de CCAS l'action sociale n'en reste pas pour autant oubliée !

- La **Maison de Services Au Public** (MSAP) via l'AAB fait une permanence 1 fois par mois en mairie pour de l'accompagnement administratif. Nous traitons de manière très confidentielle les demandes d'aides des administrés qui nous sollicitent. Les préjugés autour de l'aide sociale sont encore bien perceptibles sur notre territoire… Cela va bien au-delà de l'aide alimentaire. Il s'agit de trouver des **moyens pour du mieux vivre** et d'**assurer l'accès au droit commun**.

Le travail sur la question d'une création d'un CCAS continue.

Le logement

La difficulté pour se loger est un sujet très complexe. Les bailleurs sociaux sont pris d'assaut. En effet, plus aucun logement n'est disponible dans les différents bâtiments Opac de la commune !
Mêmes les socio-professionnels ont du mal à loger leurs saisonniers et cela ajoute de surcroit une difficulté aux recrutements.

- Nous avons depuis peu signé un contrat de location pour un grand studio à la Péchette. Celui-ci vient renforcer le besoin de loger nos agents, mais reste toujours en deçà de la forte demande…
  Notre parc locatif est très limité et déjà pleinement occupé.
- Suite à une convention signée en décembre 2019, une étude sur le logement saisonnier est menée actuellement par un groupe d'étudiants en master 2 GAM (Géographie et Aménagement de la Montagne). Celle-ci a été lancée par Arlysère. Une telle étude devrait nous orienter sur les possibilités envisageables quant à cette problématique et trouver une solution sur l'engagement signé (pour rappel création de 15 à 20 studios).
- Nous travaillons actuellement sur de gros projets logements : permanents, saisonniers et sociaux sur le secteur village : ancien bâtiment de la Poste, leg de Mme Esprit Valentine et Chalet Marie Thérèse (LCL)...
- Un autre point d'avancée correspond à l'accompagnement des infirmières sur leur projet d'installation aux Saisies. La coopérative de Beaufort nous a aidés dans cette action et nous les en remercions !

Accessibilité église

La commune étudie l'hypothèse de rendre l'église Saint-Jacques-d'Assyrie accessible aux personnes à mobilité réduite, en collaboration avec l'Association Handicap'Altitude et l'APF.

Une consultation est en cours, plusieurs entreprises ont été contactées, pour connaitre la faisabilité et disposer de chiffrages.

En parallèle, les services de l'Etat sont également sollicités pour rendre un avis. La concrétisation de ce projet reste incertaine au regard des règles applicables à ce bâtiment, classé monument historique.

Itinéraire cyclo du Col du Joly

Dans le cadre du développement de la commune, du col des Saisies au col du Joly, et afin de mieux identifier l'itinéraire cyclo « Montée du Col du Joly », l'installation de bornes kilométriques allant de Belleville au col (voie communale 1) a été menée pour la saison d'été 2021.
7 bornes sur 10 ont été placées (nous regrettons le rejet de 2 propriétaires riverains).
L'action sera, néanmoins renouvelée pour 2022. (Financement : Arlysère - Activité Pleine Nature).

Infos transports

Navettes Gratuites Intra-muros : Les Saisies - Hauteluce - Belleville - Bisanne 1500.
Toutes les navettes gratuites sont accessibles aux fauteuils roulants. (Financement SPL et communes)
Tous les horaires et informations transports disponibles sur : https://www.lessaisies.com/bus-albertville-navettes-intramuros-gratuites.html Appli : zenbus

BUS : lignes régulières Albertville
La ligne 22 depuis la gare d'Albertville en destination du Beaufortain et du Val d'Arly en service jounalier pendant les saisons d'été et d'hiver (Arêches- Beaufort à l'année) : Info et réservation : www.altibus.com

LIAISONS AÉROPORTS : Deux nouvelles lignes sont proposées afin de faciliter la liaison entre les aéroports de Lyon Saint-Exupéry et de Genève via Albertville jusqu'à la station des Saisies. Réservation : Altibus.com

Démarche Flocon Vert : Le tourisme responsable

Le « Flocon Vert » est un label garantissant l'engagement durable et exemplaire d'une destination touristique de montagne. Ce label est développé par l'association Mountain Riders.
La commune de Hauteluce, en partenariat avec le Sivom Les Saises, la SPL et la SAEM, Office de Tourisme, s'est lancée dans la démarche « Flocon Vert » visant à analyser et entrevoir les activités de notre territoire sous l'angle du développement durable.
Pour soutenir un tourisme responsable et répondre aux critères d'éligibilité pour notre labélisation, tous les acteurs du territoire, socioprofessionnels, collectivités, associations, institutionnels sont invités à participer pour ce label de durabilité pour les collectivités touristiques de montagne.

Le lien social c'est aussi dans nos relations politiques.

Le 30 juin nous avons organisé une rencontre entre tous les élus du Beaufortain à Queige.
Cela permet de créer des passerelles entre communes voisines et de contribuer à une coopération plus efficace au service des administrés du Beaufortain.

AGRICULTURE ENVIRONNEMENT

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Vice-Président : Manuel MOLLARD, 2ème Adjoint
Membres : Estéban LAGIER, Victoire BRAISAZ, Bernard BRAGHINI, Yannick PICHOL-PICHOL-THIÉVEND, Huguette BRAISAZ
Agent référent : Marie CHEVALLIER

Depuis le début de notre mandat en 2020, le mot qui revient très souvent dans la commission agricole est le mot **« convention »** :

Nouvelle convention avec la Cuma du Beaufortain *

La commune a instauré le principe d'une aide financière à la CUMA du BEAUFORTAIN, proportionnelle aux quantités traitées, pour aider les éleveurs à transporter leur fumier et lisier vers les alpages, inviter à de nouvelles pratiques avec le séparateur de phase (extraction de la partie solide du lisier), le compostage du fumier pour supprimer les odeurs (aide au transport du compost).*CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun.
La SPL des Saisies a largement utilisé cet automne ce compost afin de réengazonner certaines pistes, ou des zones de travaux récents.

Convention entre la SPL et les éleveurs du secteur de Douce/Plan Corbet

Des conventions sont en cours de rédaction pour l'utilisation du réseau d'eau des enneigeurs, afin que chacun puisse y trouver son compte. Le chantier de l'adduction d'eau a été visité par les services de la DDT, il est conforme et la commune a reçu la subvention.

Dans le cadre du dispositif « mise en valeur des espaces pastoraux du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020, des travaux de débroussaillage ont également été menés à l'automne 2020 sur l'alpage de Douce avec l'aide financière de la FEADER et du Conseil Régional (jusqu'à 70% de subvention).

Convention pluriannuelle d'alpage

Ces conventions ont pour objet de fixer les conditions de location des terrains et bâtiment attenant entre la commune et les exploitants agricoles. Certaines conventions ont été ou seront revues.

Convention de réciprocité

Il s'agit d'une convention, en lien avec la Safer, élaborée et signée entre l'exploitant agricole et l'acheteur d'un bâtiment attenant au siège d'exploitation. Cette convention entre les 2 parties vise à permettre à chacun de réaliser son ou ses projets en bonne cohabitation. La convention est rattachée à la propriété.

Routes d'alpage

Règlementation d'utilisation des routes d'alpage afin de les préserver au mieux et de limiter leur coût d'entretien qui est un budget important pour la commune :

- Limitation du tonnage,
- Restriction de circulation les jours de pluie et barrière de dégel,

État des lieux avant et après chantiers pour permettre de répercuter le coût des réparations sur les responsables. D'importants travaux restent nécessaires dans les prochaines années, des études hydrologiques sont en cours pour mieux maîtriser l'eau de pluie et les dégâts qu'elle cause. La SEA sera sollicitée pour obtenir des subventions.

Aménagement forestier : Présentation du Plan pluriannuel de l'ONF

Le plan de gestion des forêts communales pour les 20 prochaines années (élaboration par l'Office National des Forêts (ONF) est en cours de validation par le conseil municipal. La forêt communale couvre au total 580.72 hectares. A Hauteluce, elle est composée essentiellement d'épicéa (70%) seulement 1% de sapin.
Outil de gestion pour la régénération de la foret suite aux coupes ou aux maladies, il comprend l'exploitation forestière, les ventes de bois, - à noter certaines zones à exploiter nécessiteront la création d'accès pour les 20 années à venir : zones exploitées, vente de bois, zones qui nécessiteraient la création d'un accès pour l'exploitation, régénération de la forêt suite aux coupes ou aux maladies.

Office National des Forêts

Projet sentier des Crêtes

Le secteur des Crêtes, aux Saisies, présente un intérêt particulier. Cet espace dispose d'un panorama exceptionnel sur la vallée, les montagnes environnantes ainsi que sur le Mont-Blanc. Il est stratégique, par sa liaison avec d'autres tracés importants : le village, la vallée de Belleville, et le col du Joly.
L'itinéraire est inscrit au « Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée » PDIPR 73, et, constitue un tronçon essentiel du tour du Beaufortain (GR5).

La piste agropastorale est empruntée par de nombreux usagers différents : exploitants agricoles et leurs prestataires ou partenaires, riverains, socioprofessionnels, randonneurs, promeneurs, pratiquants VTT ; il en découle de nombreux conflits d'usage, problèmes de sécurité, inconfort et expérience désagréable (poussière, nuisances dues aux véhicules …).

Il est donc envisagé de **créer un itinéraire dédié exclusivement aux piétons** (randonneurs, promeneurs) sur certains tronçons de la piste actuelle : un chemin thématique, scénarisé et ludique pour tout public permettant une valorisation du patrimoine naturel, et un attrait des vacanciers pour la randonnée oui promenade.

Dépenses prévisionnelles : 149 395 €

1. Travaux création linéaire sentiers	29 645 €
2. Développement d'un parcours touristique et patrimoniale - étude	24 750 €
3. Développement d'un parcours touristique et patrimoniale - Prestation	60 000 €
4. Divers études et travaux	35 000 €

A noter : Suite à demande de subvention, le montant pressenti par l'Etat (France Relance) est de 35 855 €

Ce projet est porté en partenariat par le SIVOM des Saisies, la commune de Hauteluce, la SAEM Villages Tourisme Les Saisies ainsi qu'Arlysère. La prise en charge financière de l'opération devrait être partagée.

Un Groupe de travail est créé avec les élus suivants :
Laurence BOURÉ, Victoire BRAISAZ, Bernard BRAGHINI et Yannick PICHOL-THIEVEND.

Réglementation Circulation Été 2022 "Route des Crêtes"

- Cette voie communale fait déjà l'objet aujourd'hui d'une réglementation de circulation en période estivale : L'accès est interdit à la circulation (sauf ayants-droits) à partir du col de la Lezette jusqu'au col de Véry de 10h à 18h.

Elle reste néanmoins très fréquentée pour de multiples usages : exploitants agricoles, clients pour l'accès à des établissements (camping, restaurants, refuge …), touristes (automobilistes, randonneurs, promeneurs), propriétaires riverains pour l'accès à leurs parcelles.
S'ensuit de nombreux aspects négatifs, tant pour les différents usagers que pour le site lui-même avec une dégradation de l'aspect esthétique paysager. Le secteur du col de la Lézette qui est une zone d'alpage, répertoriée "site inscrit" paysage exceptionnel, est actuellement utilisée comme un espace de stationnement.

Qu'est ce qui va changer en 2022 ?

Afin de préserver le site du col de la Lézette,

- la circulation sera règlementée dès le départ de la voie communale « Route des Crêtes » (niveau pump-track) jusqu'au col de Very.
- De 10h à 18h, les visiteurs pourront accéder au site à pied, en vélo, ou en navette (électrique) qui sera mise en service par la SPL.
- le stationnement sera, en outre interdit, sur toute la longueur de la voie communale.
- La circulation des ayants-droits est inchangée. (exploitants agricoles, propriétaires riverains …)

COMMUNICATION

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Membres : Laurence BOURÉ, Jean-Luc COMBAZ, Valérie LAGIER, Bernard BRAGHINI, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
Agent référent : Marie CHEVALLIER

Site internet

Notre site internet existant, précurseur lorsqu'il a été mis en place, ne répond plus aux exigences de communication et d'information actuelles.
Le conseil municipal a décidé d'une refonte du site institutionnel de la mairie afin de répondre aux attentes de tous les administrés.
La mairie se dote d'un outil numérique performant et règlementaire par un site « dynamique responsive » (ordinateur / tablette / mobile), assurant la sécurité des données, le RGPD.
La modernisation assurera un espace citoyen et un espace intranet permettant de digitaliser les moyens de communication et de gestion de la commune.

Tarif de base pour 3 ans : 9 480 €/an soit 28 440 €/3 ans. Des financements ont déjà été obtenus de la région, de France relance, qui porte le coût pour la commune à moins de 2000 € par an.

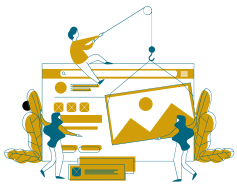

Qu'est ce qui va changer ?
Plus de proximité et d'interactivité.

UN SITE INTERNET

Côté Collectivité et administrés : le site permettra :

- de bénéficier de **services en ligne pour les services municipaux** : inscriptions et paiement des factures en ligne : cantine, périscolaire, taxe de séjour …
- d'assurer sa mission de services publics
- un accès à l'ensemble des services municipaux :

1- communications publiques vers les administrés : flash info, publications interactives, alerte, prise de rdv…
2- outils professionnels aux agents,
3- accès à l'ensemble des services municipaux : marchés publics dématérialisés.

- **UNE PLATEFORME DÉDIÉE** boutiques et réservations en ligne,

Côté Acteurs économiques du territoire :
offrir un outil adapté et performant à l'échelon communal :

- **Commerces ou services susceptibles d'être concernés** : commerces, restaurants, artisans, services, producteurs, associations, structures de loisirs, locations vacances, loueurs d'équipements
- **Meilleure visibilité de tous les acteurs de la commune sous forme d'annuaire**

le but de la plateforme étant que les administrés puissent être renseignés, acheter et/ou réserver en ligne.

Seront listés :
Les associations : La plateforme facilitera les activités et les projets des 39 associations locales en les dotant de services en ligne. Fiche complète de l'association : gestion des membres, adhésion en ligne, boutique, planning en ligne, gestion des événements).

Les commerces, artisans et services, les circuits-courts :
Notre tissu économique est composé de nombreuses entreprises de taille modeste, ne disposant pas systématiquement des outils numériques permettant un e-commerce compétitif.
Cette plateforme va permettre d'accroitre les ventes en ligne, et le chiffre d'affaires des opérateurs économiques de la commune.

A noter : tous nos acteurs peuvent bénéficier gratuitement de la plateforme, le prestataire « Antidots » va tous les contacter individuellement afin de présenter les possibilités offertes sur la plateforme « clic-hauteluce » et permettre le déploiement après la saisie des données.

HAUTELUCE INFOS : la lettre municipale mensuelle

Depuis juin 2020, tous les habitants permanents reçoivent tous les mois l'information municipale.

Le choix du format papier a été retenu pour les habitants – 350 boites aux lettres actives sur la commune. (En cas d'irrégularité de réception, pour vous-même ou vos voisins, n'hésitez pas à le signaler au secrétariat mairie).

Pour les nouveaux arrivants permanents : faites-vous connaitre auprès du secrétariat.

Un envoi par mail est également possible sur demande et chaque numéro reste disponible en téléchargement sur le site internet de la maire.

Afin d'en diminuer le coût, la conception est faite en interne par le secrétariat, et l'impression est assurée par l'imprimerie Borlet à Albertville.
En fonction des périodes entre 350 et 450 exemplaires par mois sont imprimés.

A rappeler : ce support est ouvert aux associations qui souhaitent communiquer leurs informations (AG, manifestation, fêtes, concours, demande de bénévoles…) très peu nous sollicitent aujourd'hui.
Cout moyen annuel : environ 5 000 € TTC

Facebook : Hauteluce Actus

Près de 1000 fans !

Like

Revue Ensemble dans le Beaufortain

« Ensemble » dure depuis plus de 50 ans grâce à vous, au soutien que vous apportez en vous abonnant. Pour durer plus encore, nous avons toujours besoin de vous, amis lecteurs, amis rédacteurs !

Commerçant, artisan, vous pouvez diffuser vos annonces dans les pages d'Ensemble sous forme d'encart publicitaire, renseignez-vous à l'AAB.
Une page est dédiée à chaque commune qui envoie ses informations.

- **Nouveauté 2022** : Les comptes-rendus des conseils municipaux des 4 communes du Beaufortain et du Sivom des Saisies vont être à nouveau imprimés et proposés aux abonnés d'Ensemble.

Abonnez-vous ou offrez un abonnement : un cadeau qui plaît à toute la famille !
Bon d'abonnement disponible à l'AAB à Beaufort – Tel 04 79 38 33 90
Ou sur www.aabeaufortain.org/revue-ensemble-beaufortain

Borne interactive d'information mairie et écran visio

C'est avec la volonté de faciliter la vie des habitants du territoire, qu'Arlysere a doté ses 39 communes de dispositifs numériques performants.
L'objectif : « assurer à chaque habitant le même niveau de service, d'informations et de facilité d'accès aux démarches administratives sur l'ensemble du territoire d'Arlysère, du sommet de la montagne aux plaines ».

La Borne d'information et de services à l'usage des habitants à la mairie :
Installation d'une borne écran tactile interactif au design de tablette géante dans le hall de la mairie, Objectif : assister les démarches administratives, rapprocher les services (Arlysere et commune) des habitants, éviter les déplacements inutiles…
Information des services autour de vous : petite-enfance, enfance, transports, loisirs, évènements, associations… Vous êtes invités à l'utiliser, et si une information était manquante, n'hésitez pas à le signaler auprès du secrétariat.

L'écran de visio-conférence :
Installation d'un écran tactile intelligent permettant à la fois la visio conférence et un support de travail type tableau blanc connecté, avec la possibilité de partage d'écran.
La visio-conférence a permis à vos élus locaux de continuer leurs missions malgré la crise sanitaire, outil performant et pertinent pour travailler au sein du conseil municipal. Pour une meilleure prise en main, des agents et des élus volontaires ont bénéficié d'une formation.

**Financement des équipements : écrans de visio et bornes interactives : Arlysère 47 %, la Région Auvergne-Rhône-Alpes 35 % et l'état 18% (Dotation équipement territoires ruraux)*

RESSOURCES HUMAINES

Président : Xavier DESMARETS, Maire
Membres : Naïma KIROUANI, Valérie LAGIER, Bernard BRAGHINI, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
Agent référent : Maryse BRAISAZ

Retraite agents communaux

Odile BOCHET,
est entrée dans la collectivité le 2 juin 1980 en qualité d'auxiliaire.
Nommée Secrétaire de Mairie le 1er Janvier 1983, suite à un départ en retraite.

Après plus de 41 ans de bons et loyaux services au sein de la mairie de Hauteluce, Odile BOCHET a décidé de faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er Novembre 2021.
Personne incontournable, connue de tous puisque chargée de l'accueil, de l'état-civil, des élections et de bien d'autres missions qu'elle connaissait sur le bout des doigts.

Odile a vécu bien des évolutions de l'Administration et a travaillé avec quatre maires différents.
Maintenant, elle va profiter d'une nouvelle vie, de nouveaux projets.

Paul GUIGUET-DODE
est entré dans la collectivité le 1er septembre 1990 en qualité de Conducteur Spécialisé. Puis intégré dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Son travail ne se limitait pas uniquement à la conduite de véhicules. Il a été amené à effectuer tous travaux afférant au déneigement, à l'entretien de la voirie et des équipements des bâtiments communaux.
Tout au long de sa carrière, il a gravi les échelons.

En décembre 2019, Paul a accepté l'encadrement de l'équipe du service technique de Hauteluce.
Après plus de 30 ans passés aux services de la collectivité, il a fait valoir ses droits à la retraite le 1er Juin 2021.

Le conseil les remercie pour leur collaboration durant toutes ces années. A tous les deux, nous leur souhaitons une très belle retraite !

Bienvenue aux nouveaux agents

- Embauche de **Quentin DIEPPEDALLE** au poste de Directeur Générale des Services (DGS) en mars 2021- (Mutualisé avec le Sivom).
- Promotion de **Loïc PICHOL-THIEVEND** comme chef des services techniques secteur village, à partir du 1er août 2021 suite au départ en retraite de Paul GUIGUET-DODE.
- Embauche de **Danny PALLUEL-BLANC** au poste d'agent technique polyvalent à partir du 1er septembre 2021, pour un CDD 1 an.
- Embauche de **Sébastien ROUX** au poste de responsable des services techniques le 2 novembre 2021, suite au départ de Stéphane GUYETAND le 31 juillet 2021.
- Embauche de **Laura GOMES DOS SANTOS** au poste d'adjoint administratif polyvalent, début septembre 2021 suite au départ à la retraite d'Odile Bochet.
- A noter, **Marie CHEVALLIER** a été embauchée au poste d'adjoint administratif polyvalent en décembre 2019.

POLICE MUNICIPALE

Historique

Sur la commune certains se rappelleront de Fred Cuvex-Combaz, ou encore d'Auguste Pelloux, alors agent technique Garde Champêtre en 1970-71 jusqu'à environ 1983/85 avec 3 saisons d'hiver aux Saisies. Ensuite, c'est en 1988 que Roland Picaud (Bouali) a été nommé gardien de police municipale, chef de poste de l'espace Cristal pour le commandement de la police municipale de « Crest Voland-Les Saisies » (placé sous l'autorité du président du Sivom et du maire de Crest-Voland), Jean-Pierre Spécia sera nommé par le Sivom des Saisies « agent de police Municipale ». Police municipale Hauteluce-Les Saisies : en janvier 1995, Jean-Pierre est intégré en qualité de « gardien principal » et sera agréé « Agent de police municipale » par la préfecture en octobre 1999.
Jérôme Baille a pris son poste en 2007 comme Brigadier-Chef Principal.

La police municipale est une police de proximité au contact et à l'écoute de sa population : permanente, saisonnière et touristique.
Les agents de la police municipale sont des fonctionnaires territoriaux, engagés sous l'autorité du maire ; ils sont compétents sur le territoire de la commune de Hauteluce.

Les missions générales de la police municipale

Elle a pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.

- Le maire édicte des arrêtés municipaux dans tous ces domaines d'intervention, ces arrêtés sont applicables sur le territoire de la commune.
- L'état édicte des règles (code de la Route, de l'Environnement, Pénal, Urbanisme,...), le policier municipal a pour mission de les faire respecter.

Les policiers municipaux disposent de pouvoirs de police administrative (prévention) et de police judiciaire (répression).
Sur notre commune, le policier municipal est force de proposition sur les aménagements (parkings et routiers) et dans le respect des arrêtés municipaux, il participe à la rédaction concernant les règles de circulation et de stationnement.
Son travail est en partenariat avec les services de l'état : Gendarmerie, Conseil Départemental, Administrations diverses.
La Police Municipale gère :

- la circulation et le stationnement
- rôle d'accueil, d'orientation et de renseignement (visiteurs)
- gestion des conflits de voie publique
- perte d'enfants (environ 1 à 2 fois par semaine en saison : recherches effectuées avec la Gendarmerie)
- objets perdus/trouvés
- recueil des doléances de tout ordre
- occupation du domaine public (terrasses, signalétique, marché, stationnement et camping-cars)
- constats et rapport de procédure.

La police municipale effectue un retour auprès des services de la Mairie des difficultés rencontrées : état de la chaussée, dégradations, encombrements …

Dotation Matériel : véhicule 4x4 - Matériel informatique -Télémètre laser (Urbanisme) - Lecteur de puce pour les chiens avec cage de transport.

En saison, des renforts saisonniers (jusqu'à 6 personnes) sont engagés :

- A.S.V.P. (Agents de Surveillance de la Voie Publique) et
- A.T.P.M. (Assistant Temporaire de Police Municipale).

Ces saisonniers sont recrutés et formés par la collectivité.

Ses missions administratives (prévention) *sous la direction du Maire et le contrôle du Préfet.*

- le bon ordre (troubles voie publique, surveillance lieux de rassemblement tels que marché, spectacle, café, églises, manifestations...)
- la sûreté (prévention des actes délinquants, vols, dégradations...)
- la sécurité publique (prévention des accidents divers, sécurisation voies de circulation, stationnement, dépôts sur le domaine public, divagation des animaux...)
- la tranquillité publique (les bruits, les rixes, les troubles de voisinage...)
- la salubrité publique (dépôts sauvages, nettoyage terrains...)

Ses missions judiciaires (répression)

sous la direction du Maire et le contrôle du Procureur de la République. Article 21 du Code de Procédure Pénale

Seconder, dans l'exercice de leurs fonctions, les officiers de police judiciaire (ont la qualité d'OPJ: certains gendarmes, certains policiers nationaux, le maire et ses adjoints)

Cependant les policiers municipaux n'effectuent pas d'enquêtes judiciaires et ne recueillent pas de plaintes (fonction opérée par les Officiers de Police Judiciaire de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale).

Poste de Police Municipale Les Saisies Tel : 04 79 38 95 22

Maison des Saisies - 316 av des Jeux Olympiques - Mail : policemunicipale.lessaisies@orange.fr

Présence sur la saison hivernale de 7h à 18h en moyenne - 7 jours/7 (accueil en semaine)

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - ODP

La commune de Hauteluce possède un patrimoine architectural et naturel de qualité et bénéficie de nombreux sites inscrits :

- un village abritant l'église Saint Jacques d'Assyrie, patrimoine classé.
- les cols des Saisies et du Joly, sites inscrits : paysages exceptionnels de montagne.
- les hameaux de par leur chapelle dont celle de Belleville qui est classée,
- La tourbière des Saisies est inscrite à l'inventaire des zones humides de la Savoie (arrêté de biotope zone naturelle). Réserve Naturelle Régionale (RNR) depuis le 11/07/2013.

Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance attentive par l'administration (représentée par l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.).

Notre patrimoine bâti et naturel concourent au rayonnement de notre territoire et en fait tout son charme. Ce qui rend notre commune attrayante et animée dont profitent habitants et touristes peut constituer une contrainte pour certains. Ces espaces sauvegardés induisent une attention particulière au respect des règles de qualité architecturale et urbaine.

La municipalité a fait preuve de souplesse, cependant des abus et des manquements à la règlementation ont été observés sur l'espace public. Afin de concilier les différents usages du domaine public et favoriser la cohérence d'ensemble de l'aménagement rural et urbain, la commune a mis en place un règlement d'occupation du domaine public.

Ce règlement et les tarifs d'occupation sont établis sur la base de la réglementation en vigueur.

- Les commerces et services par la qualité de leur accueil et de leurs prestations participent à l'attractivité de notre commune.
- Par la qualité de leur devanture et de leur terrasse, les commerces sont le reflet d'un patrimoine rural et urbain et d'un cadre de vie appréciés de tous.

C'est aussi, dans un souci d'équité entre tous et de transparence qu'un règlement et des tarifs correspondants à la redevance de l'occupation du domaine public ont été adoptés en séance de Conseil Municipal le 22/10/2021 : chaque requérant devra faire sa demande par le formulaire en vigueur accompagné des pièces demandées.

Vous êtes commerçant et vous souhaitez occuper une partie de l'espace public (trottoir, places...) pour votre activité. Vous devez demander l'autorisation en mairie. Il s'agit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire. Vous devez vous acquiter d'une redevance.

Il existe 3 types d'autorisations :

- permis de stationnement (terrasse ouverte, food-truck, étalage, fête foraine),
- permis de voirie (terrasse fermée, kiosque),
- droit de place (marché, halles).

SIVOM Les Saisies

Le col des Saisies : Histoire de pionniers

- 1935, L'autrichien, Erwin Eckl arrive dans le Beaufortain à l'Hôtel du Mont Joly (Grosset) à Hauteluce comme moniteur de ski pour la saison d'hiver. Il n'est jamais reparti, il un chalet d'alpage et noël 1936, il ouvre son hôtel et enseigne le ski.
- Georges Braisaz du ski-club hautelucien « Les intrépides des Alpes » est le moniteur attitré de l'Hôtel du Signal de Bisanne aux Pémonts (l'actuel ex « Chalet de Clamart), Georges était moniteur de l'École Nationale du ski Français N°66- formé et diplômé par E. Allais.

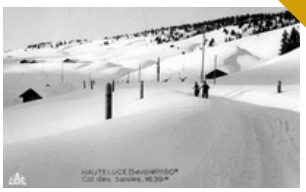

- En 1937-38, Erwin et George, créent la structure « École de ski des Saisies » mêlant méthode autrichienne et française.
- 1946 Raymond Clément-Guy (de Beaufort) installe la première remontée mécanique à Hauteluce : « le téléski des Pémonts » (*vers l'actuel secteur Jorets-Porraz*), qui fut déplacé en janvier 1951 à proximité du « Chalet-hôtel du Col des Saisies » puis racheté par Erwin Eckl en 1955 (*l'hôtel Eckl a été démoli en 1979 et a laissé place aux bâtiments d'Isabella*).
- Vers 1958, des jeunes Villarains skieurs ne manquent pas de dévaler Bisanne et en décembre 1961, ils créent le Ski-club du Chardonnet qui organisera des concours sur Bisanne, et sur les Drabons (*Bisanne 1500*).
- Villard dispose en 1961-62 d'un « télé-corde » d'environ 200 m à l'Etraz *(Secteur Intermarché*).
- En 1964, Les ski-clubs respectifs, d'Hauteluce : « Les intrépides des Alpes » et de Villard : « Le Chardonnet » fusionnent pour créer le « Club des sports des Saisies » actuel.

Des élus visionnaires : L'avenir, c'est le tourisme

- **1954** : A Hauteluce, René Lagier (96 ans aujourd'hui), maire élu en 1952, (le plus jeune maire de France) conscient des difficultés du territoire montagnard (l'agriculture ne suffit plus, plus de travail, ventes des fermes, exode rural) fait voter à son conseil municipal à main levée : « êtes-vous d'accord pour développer le tourisme ?
- **Fin des années 50**, en collaboration avec le conseil général, une étude des sites, des Saisies et de Belleville est lancée, le col des Saisies est retenu. Le Maire lance un premier aménagement. Cependant Hauteluce ne peut en assurer seule le développement, juillet 1960 le maire de Villard Jean Berthod et son conseil prennent délibération : la collaboration Villard – Hauteluce est acquise. En décembre, les maires des communes voisines : Queige, Crest-Voland, Cohennoz et Notre Dame de Bellecombe sont conviés, quatre d'entre elles adhèreront au projet de développement de la station.
- **Printemps 1961** : Le SIVOM sera constitué des communes de Villard, Hauteluce, Crest-Voland et Cohennoz. Les statuts se mettent en place avec les répartitions financières de chacun. Le Sivom des Saisies sera un des tout premiers à regrouper quatre communes. En s'associant aux « Ponts et Chaussées », le Président Pierre Dumas (Conseiller général du Beaufortain-député de Savoie) engage alors une dynamique qui ne faiblira jamais.
- **1963** : suite aux différentes expropriations, désormais plus de 1200 hectares de terrain appartiennent au SIVOM. Cohennoz se désengage. La répartition des dépenses se fait alors pour Villard 45 %, Hauteluce 45% et Crest-Voland 10 %.
- Le téléski de Bisanne est opérationnel, la station des Saisies est inaugurée le 15 décembre. L'enneigement est exceptionnel. Les forfaits sont gratuits pour le Club des Sports et pour les moniteurs en contrepartie du damage (au pied) des pistes.

Jusqu'en 1973, la naissance d'une station

Avec la création du SIVOM, les élus se dotent d'un outil de développement. Premières constructions, première épicerie, la vie touristique commence à se structurer.

- 1973/1983, le tourisme prend son envol

Durant cette décennie, la station continue à se développer doucement. De nouvelles remontées mécaniques, un premier syndicat d'initiative, le lancement du VVF 1969 (Belambra actuel), l'ouverture du Centre commercial La Cascade en 1974… la station s'étoffe et les clients commencent à arriver en masse. Les premiers fidèles reviennent et investissent…

1983 - 1993 : la décennie des grands projets

Cette décennie voit se mettre en place tout ce qui existe aujourd'hui avec en point d'orgue l'accueil des épreuves nordiques des Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville en 1992. Le SIVOM s'engage dans le soutien au développement touristique en créant des lotissements avec les premiers chalets individuels et un nouveau centre commercial, Le Tavaillon (1991). Il gère directement les remontées mécaniques. L'urbanisation progresse et se répartit équitablement sur le territoire.

• 1984 Ouverture de la liaison « Espace Cristal » entre le domaine skiable des Saisies et celui de Crest-Voland / Cohennoz

1993 - 2003, la station poursuit son développement

- Après le formidable coup de projecteur des Jeux Olympiques 92, la station des Saisies revient à la réalité. Les Saisies sont maintenant mondialement connus mais la promesse marketing doit être à la hauteur des attentes des futurs clients. Or le coût des Jeux Olympiques bloque tous les budgets et donne un sérieux coup de frein aux projets de développement. La population augmente et le SIVOM doit offrir des équipements et des prestations de qualité à ses habitants. C'est donc sur cette voie que les élus s'engagent : conforter ce qui existe et croire en l'avenir.

- 1998 Création de la Régie des Remontées Mécaniques afin de différencier l'activité ski et permettre le développement et le renouvellement du domaine skiable.

2003 - 2021, Les Saisies, une destination touristique crédible et attractive

- 40 ans après le premier téléski, Les Saisies font partie des stations de montagne reconnues pour la pertinence de leur positionnement. Station familiale mais aussi sportive, Les Saisies font désormais partie de l'Espace Diamant, un domaine relié de qualité. Le développement se poursuit grâce à une politique d'investissement maitrisée. L'environnement ne change pas et reste un des points forts de la station avec des espaces protégés, des panoramas somptueux et une qualité de vie indéniable.
- 2005 L'Espace Cristal disparait pour laisser place à L'Espace Diamant avec les stations des Saisies / Hauteluce, Crest-Voland / Cohennoz, Notre Dame de Bellecombe, Flumet et Praz S/Arly.
- 2009 Restructuration du Sivom suite au départ de Cohennoz. Transfert de la compétence voirie aux communes de Hauteluce et Villard-Sur-Doron, sur leur périmètre communal

- 2012 Création de la SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte) Les Saisies Villages Tourisme, bras armé du SIVOM pour le marketing, les loisirs et la gestion touristique de la station.
- 2013 Classement du site Natura 2000 de la Tourbière des Saisies en Réserve Naturelle Régionale des Saisies Beaufortain Val d'Arly (RNR)

- 2014 Ouverture du complexe aqualudique et sportif le Signal des Saisies et du bar restaurant bowling le 1650.
- 2019 La Régie des Remontées Mécaniques des Saisies devient la SPL (Société Publique Locale) domaines skiables des Saisies. Elle continue le développement, le renouvellement et la gestion des domaines skiables alpin et fond des Saisies.

Sources : Sivom des Saisies, Mairie Hauteluce, « La saga des Saisies » (Pascal Meunier)

Le SIVOM des Saisies aujourd'hui

Le SIVOM des Saisies (*Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples*) est l'administrateur et l'aménageur de la station des Saisies.

REPARTITION DES COMMUNES de HAUTELUCE - VILLARD - CREST VOLAND
CONTRIBUTION FINANCIERE DES COMMUNES AU BUDGET DU SIVOM (BUDGET 2021)

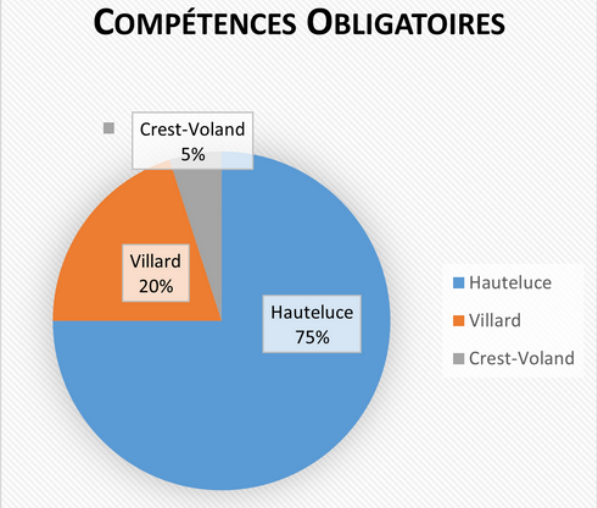

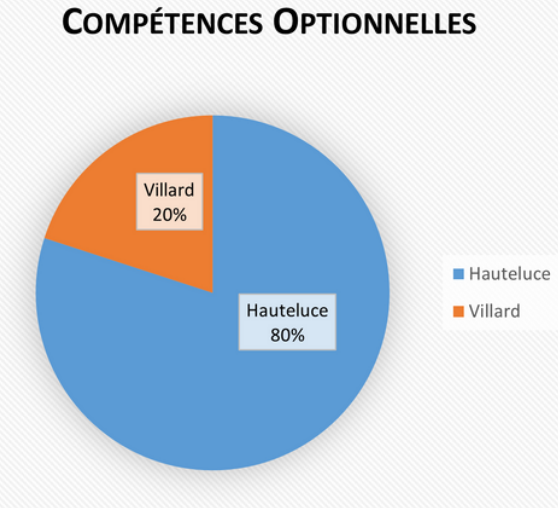

Compétences du tronc commun dites obligatoires

- Espaces VTT et sentiers touristiques
- Centre multi-activités
- Etude liée à l'aménagement et au développement
- Gestion de la RNR

Compétences à la carte dites optionnelles

- Aire du Grand Tetras – Camping public
- Compétence promotion du tourisme, dont création d'OT
- Développer une offre touristique
- Équipements et infrastructures touristiques

Budget fonctionnement (2021) : 1 745 300 €
Budget investisssement (2021) : 3 285 610 €

Le conseil syndical

Président : Jean-Luc COMBAZ (H)
Vice-Présidents : Emmanuel HUGUET (VSD) et Christophe RAMBAUD (CV)

Membres titulaires : Hauteluce : Laurence BOURÉ, Naïma KIROUANI, Jean-Paul CUVEX COMBAZ
Villard : Christelle MASSON, Thomas BRAY, Patrick DEVILLE CAVELLIN
Crest-Voland : Magdalène SOCQUET JUGLARD, Benjamin GARDET, Florent BOURGEOIS ROMAIN

Membres suppléants : Xavier DESMARETS et Bernard BRAGHINI (Hauteluce), Jean-Noël BERTHOD, Vincent DIEUDONNÉ (Villard), Christelle MOLLIER et Jean-Louis AINOZ (Crest-Voland)

Les agents au service du SIVOM

- **Mireille CANOVA** : Contractuel de droit privé - Gestionnaire administratif et comptable. Est chargée de mettre en œuvre les politiques déclinés par les élus du SIVOM. Assure l'accueil des administrés, la gestion budgétaire, comptable et administrative de la collectivité et la gestion du personnel.
- **Lauriane GIORIA** : Agent territorial, assistance et conseil aux élus, secrétariat général, relation avec les partenaires de la station (SAEM, SPL…), communication, gestion des subventions et de la taxe de séjour. Mise à disposition à la commune de Hauteluce pour la gestion budgétaire et comptable.
- **Quentin DIEPPEDALLE** : (DGS) temps de travail partiel, mise a disposition par la commune d'Hauteluce.
- **Pascal PHILIP** : Contractuel de droit public – Garde animateur sur la réserve naturelle régionale de la tourbière des Saisies. Mise en place et réalisation d'animation de la RNR, gestion de la maison des tourbières, entretien et gestion des sentiers de la RNR, surveillance du territoire de la RNR, montage et suivi des dossiers de demande de subvention, suivis naturalistes,
  - Déneigement manuel et petit entretien courant des bâtiments du SIVOM.

Aire de stationnement : Le grand Tetras

- L'aire de stationnement dispose de 50 places de camping-car avec service.

Parking camping-car du grand Tétras : 19 €/24h (hors taxe de séjour) incluant le branchement électrique et l'accès libre à la borne de services. Horodateur et barrière d'accès. Possibilité de réservation par internet.

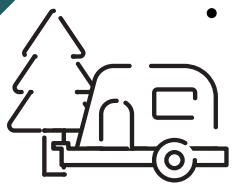

- Le bâtiment, partie habitation, abrite aujourd'hui des agents de la police municipale, une réflexion est en cours vers une rénovation et création de nouveaux logements supplémentaires.

Budget Fonctionnement (2021) **125 664 €**
Budget Investissement (2021) **101 175 €**

La Réserve Naturelle Régionale de la tourbière des Saisies – Beaufortain – Val d'Arly

Le Sivom est co-gestionnaire avec l'Office Nationale des Forêts de la Réserve Naturelle Régionale de la tourbière des Saisies Beaufortain-Val d'Arly (voir la page Réserve Naturelle)

Située au col des Saisies, à cheval entre le massif du Beaufortain et la vallée de l'Arly, la Réserve Naturelle Régionale de la tourbière des Saisies – Beaufortain – Val d'Arly occupe une surface de près de 300 ha.

Une tourbière est un milieu dont le sol est composé majoritairement de tourbe qui provient de l'accumulation très progressive, ici plusieurs milliers d'années, de matière organique peu décomposée. En plus d'être la plus grande tourbière de l'arc alpin avec ses 600 ha, celle des Saisies habite un grand nombre de milieu et d'espèces végétales et animales rares, menacées ou protégées.

L'objectif d'une Réserve Naturelle est de maintenir en bon état de conservation et sur le long terme les espèces et les milieux qui la composent. Pour ce faire, certaines activités peuvent être règlementées voire totalement interdites pour préserver la naturalité du milieu.

Les missions des Réserves Naturelles s'articulent autour de trois axes :

- Protéger : c'est à la fois réaliser des tournées de surveillance pour sensibiliser le public et limiter les infractions, encadrer les activités ayant lieu dans la réserve dans un esprit de concertation et mener des actions de gestion favorables au milieux et espèces à enjeux.
- Connaître : cela passe par l'inventaire des différentes espèces et milieux présents sur la Réserve,
- la mise en place d'études de la dynamique du milieu, de suivis scientifiques, … En effet, la tourbière est un véritable laboratoire à ciel ouvert permettant par exemple d'étudier in situ le comportement d'une espèce, pour ensuite partager les résultats avec d'autres Réserves Naturelles ou organismes de recherche.
- Faire connaître : la tourbière est un lieu idéal pour aller à la rencontre de la nature et partager ses connaissances et ses émotions : visite guidée ou simple balade, à pied ou en skis de fond, pour un pique-nique ou une marche en famille … chacun y trouve son bonheur !

Réserve Naturelle Régionale
TOURBIÈRE DES SAISIES
BEAUFORTAIN
VAL D'ARLY

Office National des Forêts

Total budget RNR 2020 **91 222 €**
Subvention région et état **70 027 €**
Auto financement SIVOM **21 195 €**

Le mot du Président

Le conseil syndical du SIVOM n'a été installé que le 17 juillet 2020. La saison d'été était lancée et il a fallu s'adapter rapidement et vivre avec des nouveaux termes comme "distanciations, port du masque, gel hydroalcoolique, etc...".

Rapidement des priorités ont été à traiter :

- *Le premier dossier : le sauvetage financier de la SAEM, nous avons dû voter un avenant à la DSP (Délégation de service public) de 248 000€ annuel supplémentaires pendant 5 ans.*

- *Le deuxième dossier : l'aménagement des parkings Légette et Carrets (études techniques, choix des entreprises et financement) suite aux travaux du télésiège de la Légette de l'automne 2019.*

(2 bornes de rechargement pour véhicule électrique sont en fonction depuis peu).

Après un automne 2020 avec des prévisions qui se voulaient parfois optimistes et d'autres un peu moins, le confinement tant redouté était appliqué à partir du 29 octobre.

Malgré le combat de nos représentants des communes supports de station de montagne : Domaines skiables de France (DSF), l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) Présidée par J-L BOCH, les parlementaires locaux et régionaux et tant d'autres, en proposant des protocoles adaptés et en menant des négociations avec les ministères concernés, le 24 novembre était prononcé l'interdiction d'ouverture des domaines skiables. Dans un premier temps jusqu'en janvier puis finalement pour tout l'hiver.

Notre station avec sa clientèle en majorité française, maintiendra une fréquentation honorable avec des adaptations de chacun à cette situation inédite.
En effet, tous les sociaux professionnels ont su trouver des solutions de diversifications et s'adapter aux nouvelles contraintes du moment, les écoles de ski menaient un partenariat formidable avec la SPL.
Que chacun soit ici remercié pour sa collaboration à la réussite des vacances de nos clients

Arrivée au mois de mars de Quentin Dieppedalle, nommé DGS (Directeur Général des Services) à la mairie d' Hauteluce, avec un temps de travail mutualisé avec le SIVOM 2 jours par semaine. Sa mission est polyvalente : réorganisation des services en vue des projets futurs, soutien administratif tant pour les projets que pour les dossiers contentieux dont certains datent de 2015.

Le système informatique du Sivom a été sécurisé et modernisé :

- *le Sivom est en train de se doter un logiciel pour faciliter la gestion et le contrôle de la taxe de séjour sur la station. L'outil tend à simplifier les déclarations et le règlement qui pourront se faire en ligne*
- *La salle de réunion s'est enrichie d'un outil de travail pertinent : un grand écran de visio-conférence, très utile par ces temps de pandémie.*

En juin 2021, lors des salons Alpipro et Digital Montagne à Chambéry, la station des Saisies s'est vue distinguer du « AWARD DIVERSIFICATION TOURISTIQUE », prix qui récompense les innovations et réalisations remarquables contribuant à renforcer l'attractivité touristique des stations de ski et des territoires pour la construction en 2020 (SPL) du Balcon sur le Mont-Blanc au sommet du Chard du Beurre.

A partir du printemps 2021 se sont terminés les aménagements des parkings Carrets et Légette.

Un totem a été mis en place sur le col pour identifier la station par les nombreux visiteurs, cyclistes, motards, …
Une plateforme pour un arrêt-photo a été matérialisée
A noter : le choix du totem a été soumis au vote et sélectionné par les lecteurs de la Newsletter de l'office de tourisme.

Un cheminement piétons et des places de parkings supplémentaires ont été aménagés le long de la départementale, une rampe de sortie a été créé pour faciliter le départ des bus améliorant la sécurité et l'accueil.
Des travaux d'enrobés ont été réalisés en urgence au Grand Tétras, entrée des services techniques, parkings bus, au Signal les entrées salle SMA et club des sports, etc....
La rampe d'accès secours au cabinet médical a été améliorée, le parking du cabinet médical dispose d'un stationnement PMR (Personne à mobilité Réduite) et l'accès extérieur (salle d'attente) est praticable par tous les publics .../...

.../... Le Mot du Président (suite)

Suite à la non ouverture des remontées mécanique la saison dernière, les finances du SIVOM ont été amputées des recettes de la taxe sur les remontées mécaniques, soit une somme de plus 400 000€, auquel s'ajoute une perte d'une partie de la taxe de séjour (environ 160 000€).
Les aides de l'Etat devraient être versées en 2022.

La saison que nous commençons, même si elle se présente sous de bon augure, n'est pas encore gagnée !
Cette crise nous empêche d'avoir une vision réelle de l'avenir dans la mesure où personne ne peut dire quand elle s'arrêtera … elle impacte directement la gestion, tant sur les investissements que sur le fonctionnement, et les affaires courantes.

Certes la prudence est de mise mais restons optimistes comme nous l'avons été dans le projet de remplacement de l'appareil des Rosières.

Nous avons des atouts que beaucoup nous envient.
Tant de choses restent à améliorer, à créer, nous en sommes conscients et restons motivés pour notre belle station.

Jean-Luc COMBAZ , Président du SIVOM

TRAVAUX

SIVOM LES SAISIES - Budget 2021

Enrobés : 184 366 €

Parking BUS	12 442 €
Rampe BUS (Col)	31 950 €
Aménagement Col	83 440 €
(trottoirs, plateforme totem)	
Accès Signal	18 205 €
(Accès salle SMA et local Club des sports)	
Cabinet médical	2 064 €
remise en état parking 2021	
Garages Techniques	36 265 €
(enrobés, reprise réseaux) (+ 36 265 € part SPL soit un total de 72 730 €)	
Totem en pierre au Col (éclairé)	17 500 €
Parking des Carrets (part Sivom)	481 170 €

Pour mémoire
Coût total des parkings Carrets-Légette 1 013 872 €

Le montant total des travaux a été ventilé en fonction des compétences respectives des 3 entités :
1. Sivom : 481 170€
2. commune Hauteluce : 96 255 €
3. SPL : 436445€

Subventions obtenues (FDEC) : Sivom : +27 875€, commune : + 21 015€ - (La SPL n'est pas éligible)

GRAND TETRAS - Budget 2021 : **70229 €**

Enrobés : 60 590 €
Boucle de détection Urbaflux : 2 800 €
Bornes installation saisonniers : 6 839 €

Nos projets

Aménagement zone des Challiers

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment de services publics, avec une maison de santé (médecins, cabinet infirmier, kinés, …) agrémentée d'une garderie, qui sont aujourd'hui les projets prioritaires. Une étude est en cours et elle nous exposera les limites de faisabilité du projet et s'il est possible d'être plus ambitieux pour la construction d'une crèche, d'équipements publics, et de la maison du parachutage…
Pour mémoire, les médecins sont installés dans un local « provisoire » fait de caissons modulables type Algeco depuis 2015, ce projet devient une priorité et ce à court terme.

Aménagement zone du col – parkings

L'étude se situant dans un périmètre protégé, la réflexion doit s'engager sur une globalité en tenant compte des contraintes patrimoniales, environnementales, agricoles, touristiques … et des projets d'amélioration du domaine skiable.
L'étude sur le stationnement du sommet station avec la zone camping-cars devra être menée conjointement avec l'avenir de l'aire de stationnement du Grand Tétras.
La déviation du départ de la route des crêtes est envisagée pour permettre une sécurisation de l'espace loisirs Erwin Eckl, et de la pump track.

Faisabilité :
Deux études distinctes, pour les zones Challiers et Col, sont en cours auprès de la SAS 73 (Société d'aménagement de la Savoie). La SAS, au service de toutes les collectivités locales, intervient dans les domaines de l'aménagement et du développement urbain, touristique, économique, de la construction publique, etc.

Adaptation Salle multi-activités (SMA) du Signal

Le projet porte sur une adaptation de la salle existante orientée « sports indoor » vers un auditorium et ainsi permettre l'organisation d'évènements culturels (spectacle, concert, séminaires…) et la rendre ainsi plus modulable et polyvalente.
L'aménagement d'une scène, de tribunes mobiles de près de 400 places avec acoustiques adapté est à l'étude – budget 1,3M€.

Autres Améliorations identifiées

(sur le périmètre SIVOM et de compétence commune Hauteluce)

- Eclairage public station
- Réfection de voiries

Le saviez-vous ?

«Le col des Saisies et ses abords » sont répertoriés « site inscrit » paysages exceptionnels de montagne, depuis le 2-11-1943.

Cette servitude qui s'étend le long de la route des Crêtes jusqu'à Plan Corbet, est présente au Chard du Beurre et englobe en partie la RNR.

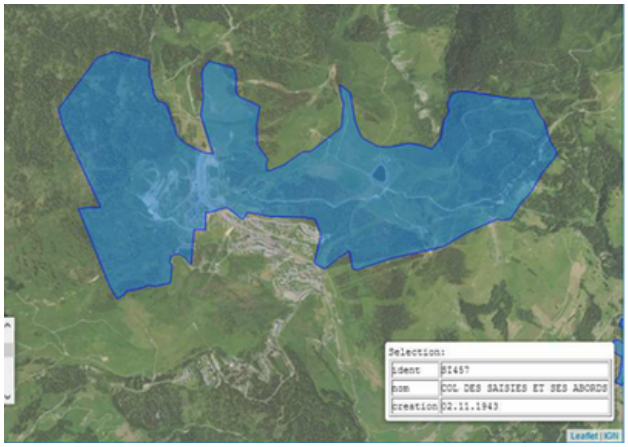

COMMUNIQUÉ

M. le Maire d'Hauteluce, Xavier DESMARETS,
M. le Président du Sivom et de la SAEM, Jean-Luc COMBAZ,
tiennent à informer la population en toute transparence quant aux suites des plaintes déposées par la SAEM les Saisies Villages Tourisme à l'encontre de
M. Bruno et Mme Chantal ORY et M. Edouard MALHURET.

Pour mémoire, de 2014 à 2017, M. Bruno ORY était directeur de l'établissement le « 1650 Bar Bowling », Mme Chantal ORY, son épouse et M. Edouard MALHURET, employés au «1650 Bar Bowling », étaient également salariés de la SAEM.
Au printemps 2017, les dirigeants de la SAEM, ont informé le conseil d'administration de leur suspicion de malversation de la part de M. Bruno ORY dans le cadre de sa mission de directeur du «1650 Bar Bowling».

Une procédure de licenciement pour faute est engagée par la SAEM, sous la présidence de Mme Mireille GIORIA et la direction générale de M. Bruno CLÉMENT, à l'encontre de Bruno ORY.

- M. Bruno ORY a été licencié en septembre 2017.

M. Bruno ORY a alors engagé une procédure au conseil des Prud'hommes pour licenciement abusif.
La chambre sociale de la cour d'appel de Chambéry dans son arrêt du 22 septembre 2020 indique que le licenciement de M. Bruno ORY est **sans cause réelle et sérieuse**, que la SAEM a eu un comportement déloyal vis à vis de son ex salarié et usé de procédés vexatoires dans son licenciement.

- La SAEM a été condamnée à verser à M. Bruno ORY des dommages et intérêts en réparation des préjudices subis.

En juin 2017, la SAEM porte plainte en gendarmerie contre M. Bruno ORY pour « abus de biens sociaux » et « détournement de fonds » pour une somme très importante. .
Une enquête est diligentée par les services de la brigade financière d'Albertville,

- Après enquête, perquisition au domicile et convocation en brigade, le parquet d'Albertville a classé la **plainte sans suite en 2018.**

Malgré tout, les dirigeants de l'époque déposaient une nouvelle plainte pour « abus de confiance » à l'encontre de M. et Mme ORY ainsi que M. E. MALHURET.
De nouvelles investigations sont menées et notamment une saisie des caisses enregistreuses de l'établissement pour expertise**.**

- Le 31 mai 2021, le magistrat chargé de l'instruction au tribunal judiciaire prononce **une ordonnance de non-lieu**, rien n'étant établi, « aucune accusation ne peut être retenue vu l'absence de tout élément établissant un détournement intentionnel ».

La mise en cause ayant abouti à une décision de non-lieu, la SAEM sera, par ordonnance distincte, condamnée à payer une amende civile pour « procédure abusive ».

Nous tenions mettre un terme aux doutes et soupçons, dont M. et Mme ORY,
et M. E. MALHURET ont fait l'objet depuis 2017, ils ont vu par cette imputation des faits,
leur réputation « salie » et une atteinte à leur honneur.

SAEM Les Saisies Villages Tourisme

La SAEM LES SAISIES VILLAGES TOURISME est une Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de 550 000€ (1000 actions réparties comme suit : 54.6 % détenus par un actionnaire public et 45.4% détenus par 26 actionnaires privés).

La société a été créée le 06 juin 2012 et mise en activité le 1er octobre 2013.
La société a pour objet de favoriser le développement touristique de la station et des villages (Hauteluce et Bisanne 1500), en lien avec les partenaires économiques, afin d'accroître qualitativement et quantitativement sa fréquentation et celle des services et équipements sportifs, touristiques et de loisirs.

Le conseil d'administration

Président - Directeur Général : Jean-Luc Combaz

Représentants collège des collectivités territoriales et leurs groupements : Thomas Bray, Christelle Masson, Jean Luc Combaz, Naïma Kirouani, Florent Bourgeois-Romain.

Représentants collège des actionnaires autres que les collectivités territoriales : Yannick Mazzochi, et pour la SPL Domaines Skiables des Saisies : Jean-Noël Berthod et Michaël Tessard

Directeur : Olivier Reydellet (depuis le 15 décembre 2019).

La SAEM gère et pilote le développement de l'Office de Tourisme, du centre aquasportif Le Signal, du bar-bowling-restaurant le 1650 et de la Centrale de Réservation.
La SAEM a la responsabilité de l'organisation de l'ensemble des événements été et hiver de la station des Saisies.

POSITIONNEMENT

La SAEM travaille sur le marché du Tourisme et plus spécifiquement sur les destinations de montagne française. La clientèle est composée de clients en séjours, excursionnistes à la journée ou en court séjours.
La station des Saisies se situe dans la catégorie « station familiale » avec 18 000 lits touristiques et 10 % de clientèle étrangère.
Le modèle économique se décompose comme suit :
Chiffre d'affaires : 85 % en hiver et 15 % en été,
Fréquentation : 70 % en hiver et 30 % en été.

NOS AMBITIONS

1. Devenir leader des stations de charme tout en gardant l'authenticité et la maîtrise de notre territoire
2. Devenir une montagne responsable en conservant une taille humaine et en développant la mobilité douce
3. Anticiper le tourisme de demain à travers différents leviers :
   - développer le 4 saisons,
   - créer des événements qualitatifs,
   - monter en gamme (rénovation),
   - développer le multigénérationnel.

NOS VALEURS

- Convivialité : caractère chaleureux des relations entre les vacanciers et les acteurs de la station
- Authenticité : pérennité de l'héritage et préservation de l'espace de toute transformation abusive
- Esprit de famille : destination à taille humaine favorisant la proximité, le « bien vivre » ensemble
- Respect de la nature : équilibre entre un développement nécessaire pour avancer et la prise en compte des effets sur l'environnement

NOS MISSIONS

Enchanter l'expérience montagne de nos clients en les accueillant dans une station à taille humaine et préservée, en leur apportant la meilleure satisfaction, les plus belles émotions et les plus beaux souvenirs, pour les fidéliser.

Nos enjeux 2022

• Développement de l'attractivité et de la rentabilité du Signal par le déploiement de nouveaux produits, la mise en place de la vente en ligne, l'augmentation de l'accueil de groupes de sportifs, la promotion de son offre auprès des hébergeurs de l'ensemble du Beaufortain et du Val d'Arly,

• Développement de la rentabilité du 1650 par l'accroissement de sa fréquentation, et la mise en place d'un plan de communication annuel,

• Conquête de nouveaux clients par des actions de promotion et de commercialisation via les salons et les réseaux sociaux en poursuivant l'amélioration du parcours client et sa digitalisation,

• Fidélisation et accompagnement des socio-professionnels de la station via : le Comité station, des évènements spécifiques dédiés, des formations d'aide au management et au recrutement de leur personnel,

• Management d'un groupe de travail sur le développement de l'activité 4 saisons,

• Lancement et pilotage du groupe de travail sur la démarche Éco Responsable (Label Flocon Vert),

• Développement de la plateforme de marque, du nouveau concept stratégique et de la nouvelle identité de la station,

• Aménagement de la salle multi-activités du SIGNAL en auditorium,

• Aménagement de l'OT et de la Place Berthod,

• Recherche de partenaires financiers afin d'assainir la situation financière de la SAEM et d'assurer sa pérennité et son développement (collectivités et privés),

Nos champions : Les Saisies soutient ses sportifs de haut-niveau

Depuis l'hiver 2020/2021, les ambassadeurs des Saisies sont des sportifs issus du club des sports des Saisies.

A ce titre, la SAEM leur assure un soutien financier auquel s'ajoute des primes de podium versées par la SPL.

Effectifs moyen de la SAEM

14 permanents (CDI), 1 alternant et
entre 50 et 60 collaborateurs en saison (CDD)

EFFECTIFS HIVER 21/22	OFFICE DE TOURISME	LE SIGNAL	LE 1650
CDI	11 (+ 1 alternante)	2	1
CDD SAISONNIERS	6	19	15

SPL Domaines Skiables Les Saisies

Présentation

La SPL domaines Skiables des Saisies est une société publique locale, créée à la suite de la transformation de la Régie Autonome des Saisies en 2019. Elle est une émanation des Communes supports des domaines skiables (alpin et nordique) : Hauteluce (50%), Villard sur Doron (25 %), Crest-Voland (12,5 %), et Cohennoz (12,5 %).

La SPL est titulaire d'un contrat de Délégation de Service Public de type concessif (plan d'investissement de plus de 110M€HT) pour une durée de 30 ans, signé en décembre 2019, ayant pour objet :

- la construction des équipements de remontées mécaniques et tous autres équipements annexes, liés à l'exploitation des domaines skiables des Saisies,
- l'exploitation du service public des remontées mécaniques et des domaines skiables de la station des Saisies situés sur le périmètre géographique des collectivités territoriales actionnaires tels que la carte annexée aux statuts de la SPL,
- l'organisation d'un service de secours sur pistes (alpin et nordique) pour le compte des actionnaires,
- l'activité de « transport public routier de personnes » pour les navettes à destination des usagers des équipements de remontées mécaniques sans que cette activité puisse porter atteinte au pouvoir de police du Maire.

La SPL est administrée par :

- **Un conseil d'administration** de 16 membres représentants des communes désignés pour 6 ans,

Président : Jean-Noël BERTHOD (Villard-Sur-Doron)
Membres : *Hauteluce* : Xavier DESMARETS, Huguette BRAISAZ (Vice présidente), Yannick PICHOL-THIÉVEND, Jean-Paul CUVEX-COMBAZ, Jean-Luc COMBAZ, Bernard BRAGHINI, Laurence BOURÉ, Yvan BLANC *Villard*: Emmanuel HUGUET, Bruno POLLET , Patrick DEVILLE-CAVELLIN *Crest-Voland*: Florent BOURGEOIS-ROMAIN, Benjamin GARDET *Cohennoz*: Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD

- **Un Président Directeur Général** : M. Jean-Noël Berthod, le représentant légal,
- **Un directeur** : Michaël Tessard. Il est l'exécutif du conseil d'administration, le chef des services, l'ordonnateur et dispose pour se faire d'une délégation de pouvoir de la part du Président Directeur Général.

La SPL en quelques chiffres
- 194 collaborateurs dont 34 permanents
- 29 remontées mécaniques : 14 télésièges (dont 5 TSD), 1 télécabine, 9 téléskis, 3 télécordes et 2 tapis convoyeurs
- 1 luge sur rails (luge 4 saisons)
- 10 chenillettes
- 9 bus

- Domaine skiable alpin : 77 km de pistes, 192km avec Espace Diamant (domaine relié)
- Domaine skiable nordique : 120 km de pistes

- Capital social = 1 204 270 €
- Chiffre d'affaires 2020-2021 = 2 637 405 € HT (attention impact COVID-19 lié à la fermeture administrative des Remontées Mécaniques, chiffre d'affaires 2019-2020 = 16 205 403 €HT. Chiffre d'affaires annuel hors impact COVID approchant les 18 000 000 € HT)

Bilan des prestations assurées par la SPL Domaines Skiables des Saisies 2020/2021

Pour mémoire, en 2019 : arrivée et intégration d'un nouveau directeur, changement de structure juridique de la société, un chantier structurant du côté de la Légette à livrer dans les délais malgré une date de démarrage tardive ;

La 1re saison hivernale de la nouvelle entité « SPL Domaines Skiables des Saisies » aura été marquée par l'épidémie de COVID-19 avec un scénario auquel personne n'aurait pu s'attendre pour la saison hivernale 2020-21 : la fermeture administrative des Remontées Mécaniques.

Force est de constater que la SPL a su faire preuve d'une très grande capacité d'adaptation/de résilience dans l'épreuve malgré les impacts très forts vis-à-vis de la vie de l'entreprise et plus particulièrement de la vie sociale qui s'est trouvée complètement chamboulée. Les résultats enregistrés sont remarquables dans ce contexte et rassurant au regard de la fréquentation des Saisies. Néanmoins cette saison particulière aura un impact économique fort sur les comptes de la société.

Principaux faits marquants et nouveautés des saisons été et hiver 2020-2021

<u>Activité Remontées Mécaniques</u> : Été

- Une ouverture des Remontées Mécaniques le 27 Juin (3 TSD 6 places durant la période de vacances scolaires) pour une fermeture le 20 Septembre (week-ends de septembre avec les TSD Chard du Beurre et Bisanne, et le Mountain Twister). Le point de vente des Carrets a été ouvert en lien avec le nouveau TSD Légette et vente en ligne disponible en saison estivale.

Journées d'exploitation : 58 au Mountain Twister et Légette ,et 56 journées à Bisanne et Chard du Beurre.

- Carte Easy : création d'un abonnement été (abonnement offert pour les titulaires d'un abonnement hiver 19-20 : geste commercial en lien avec la fermeture au 15/03/2020), avantages commerciaux (-50% samedis…) apprécié notamment par la clientèle locale.

Les opérations de maintenance été 2020

- Révision annuelle : Entretien de chaque appareil (ligne, gares, véhicules) ; révision des tapis et révision biannuelle de la Luge (Plus de 920 heures de formation)
- Contrôles règlementaires des télésièges et pour les téléskis (équipe en interne) travaux de maintenance

Améliorations pour l'exploitation

- Mise en place d'un tapis d'embarquement TSF Brichou et amélioration pour la sécurité du travail
- Déploiement de caméras pour mesure du temps d'attente (Départs TSD Chard du Beurre et Bisanne, TSD Légette et TSF Brichou) : information relayée sur : appli Espace Diamant, écrans dynamiques installés au départ des Remontées Mécaniques, bandeaux dynamiques des plans de piste.

- **Autres travaux d'amélioration**

- Défrichement des lignes des TSD Chard du Beurre et TSF Brichou
- Mise en place d'une plateforme de débarquement TSD Légette compatible pour les 2 saisons d'exploitation
- Mise en place de plateformes : embarquement et débarquement Covetan ; débarquement TSD Bellasta
- Rénovation de la signalétique des portiques de départ des remontées mécaniques (écrans LED) et rénovation de la signalétique des files d'attente : Carrets, Bellasta, Chard du Beurre
- Travaux de terrassement du Mountain Twister
- Construction du nouveau local de commande départ TSD Légette et TK Lucioles
- Rénovation des bâtiments (façades et intérieur) TSD Chard du Beurre et TSD Covetan
- Construction par les Pisteurs d'une dalle en béton à l'arrivée de Chozal (gare basse) pour faciliter la descente clients par le siège

Hiver 2021 Fermeture administrative des remontées mécaniques (RM) par décret ministériel

- Ouverture des 2 tapis au grand public (car hors réglementation RM) du 19/12 au 3/04 (journée complète pendant les vacances, à partir de mi-janvier et en mars ; matinée uniquement en janvier et en avril)
- Ouverture des TK Gentianes et Palette réservés entrainements des jeunes mineurs licenciés d'un ski club affilié FFS – Club des sports Mountain Twister ouvert du 19/12 au 3/04 (tous les jours pendant les vacances, mars en continu, week-ends de janvier; après-midi en avril)

Domaine NORDIQUE :

- Une ouverture du domaine nordique anticipée grâce au snowfarming

Hiver 2020/2021 jusqu'au confinement du 3/04 : 113 jours d'ouverture au global.
Hiver 2021/2022 : Ouverture anticipée depuis le 11 novembre 2021

- Départ Lâchat : installation d'un nouveau point de vente (récupération du chalet ex-départ Légette)
- Une étude nordique sur le réaménagement de la porte d'entrée des Saisies est en cours.

Activité Navettes : « transport routier de personnes »

Été : service du 4 juillet au 30 août : 3 lignes assurées en été 2020, 2 en 2021* avec 1 bus 70 places, 1 conducteur employé SPL et des conducteurs remplaçants 2 jours par semaine (Convention société BORINI).
Lignes desservies :

- Les Saisies <> Bisanne, 5 allers-retours /jour
- Les Saisies <> Hauteluce -la combe, 5 allers-retours/jour
- Les Saisies <> Les Arpelières*, 4 allers-retours / jour est supprimée en 2021 : fréquentation très faible en lien avec la nouvelle ligne nature (Arlysère) déployée sur le Val d'Arly y transitant pour rejoindre le col des Saisies.

Hiver 2020-2021 : Service navette assuré pour les vacances de noël et du 31 janvier au 3 avril (avec un bus complémentaire pour renforcer les lignes 3 et 2 du 14 février au 19 mars).
- 2 bus 80 places et 2 conducteurs par jour de 9 h à 18h30 :

- Ligne 2 : Le Signal –Bisanne 1500 : 1 bus de 80 places effectuant 7 AR / jour
- Ligne 3 : Le Signal – Hauteluce La combe : bus de 80 places effectuant 6 AR /jour.
- Ligne 5 : Hauteluce la combe – télécabine de la Ruelle/ les Contamines : 1 bus de 80 places effectuant 4 AR /jour
- Service « skibus » assuré du 7 février au 3 avril : depuis les Carrets pour desservir le Plan du Pré, (un sas de préparation à l'embarquement a été mis en place pour contrôler le titre de transport, le nombre de passagers : 55 maxi pour bus de 80 places et contrôle le respect du port du masque).

Bilan de la fréquentation (tout confondu) : 524 165 clients transportés.
Records de passage : 5420 passages au tapis Boëtet et 1392 luges au Mountain Twister

A savoir :

- Les travaux de réaménagement du parking des Carrets ont pu être réalisés sur une première phase à l'automne 2020 avec réfection de la voie de circulation des bus et l'accès aux parkings. Cela a nettement amélioré la circulation des navettes.
- Quatre abribus avec éclairage ont été construits ainsi qu'un trottoir permettant la sécurisation des cheminements piétons.

Les travaux définitifs des parkings ont été achevés au printemps 2021.

- Tous les bus ont été équipés d'écrans et d'annonce sonore pour visualiser le plan de ligne, (annonce des arrêts). Les écrans seront notamment de nouveaux supports de promotion de notre destination.
- L'application Zenbus est intégrée à l'**appli Espace Diamant** : permet de visualiser en temps réel la position de la navette.

Relevés météo 2020 / 2021
(relevés effectués à 1600 mètres d'altitude)

Cumul de neige : 3.43 m - Hauteur de neige max 1.56 m
Nombre de jours inférieur à -4°c = en température mini : 37 jours
Nombre de jours inférieur à -4°c = en température au matin : 28 jours
Chute de neige la plus importante sur 24h : 42 cm le 15/03/2021

Investissement 2020 : Balcon sur le Mont-Blanc :

Un investissement de 200 000€HT a été réalisé à travers la construction du Balcon sur le Mont-Blanc au sommet du Chard du Beurre. Une première tranche a été livrée début août 2020 et les travaux ont été ensuite finalisés en septembre 2020. Les retours clientèle font état d'une grande satisfaction.
Ce sera également un outil pour la valorisation des Saisies à travers la communication associée et la possibilité d'y organiser des animations/évènements en saison hivernale/estivale par la SAEM les Saisies Village Tourisme : concerts au balcon (été 2021) et organisation de petits déjeuners …

Investissement 2021 : Télécabine Rosières :

La SPL Domaines Skiables des Saisies poursuit le plan de modernisation de son parc de remontées mécaniques, avec la mise en service cet hiver de la nouvelle Télécabine Rosières au départ de Bisanne 1500. Dans le contexte économique lié à la crise sanitaire du COVID, notre société a souhaité démontrer tout son soutien à la filière de l'aménagement en montagne, durement impactée.

Ce nouvel appareil offrira une belle opportunité pour apprendre à skier ou revenir au plaisir de la glisse avec un départ tout en douceur et un front de neige complétement redessiné. L'ESF a notamment était séduite par le projet et s'implante sur site car l'offre y est désormais complète : création d'un jardin d'enfant, construction d'un téléski à enrouleur et la Télécabine qui apportera confort et sécurité aux débutants et aux enfants.
Le hameau de Bisanne 1500, notamment ses hébergements et commerces, bénéficie ainsi d'un nouveau dynamisme et d'un intérêt plus fort.

Cette modernisation est une première pour l'Espace Diamant et un enjeu majeur pour répondre aux attentes de notre clientèle. Il offre également la possibilité de continuer d'étoffer notre offre de service en saison estivale à moyen terme.
Coût : 9,5M€HT

Projet de modernisation Télésiège Douce-Grattary

Le prochain projet de modernisation du parc des Remontées Mécaniques devrait être réaliser en 2023, conditionné à un retour à une situation économique stable pour la SPL Domaines Skiables des Saisies. Le TSF Douce-Grattary (territorialement sur la Commune d'Hauteluce), de type pendulaire, serait séparé en 2 remontées mécaniques totalement indépendantes : Le TSF4 Grattary serait conservé en lieu et place avec adjonction d'un tapis d'embarquement pour garantir le débit et améliorer le confort d'usage.
Le versant Douce serait transformé en un télésiège 6 places débrayable.

L'objectif est notamment de réduire le temps de trajet pour rejoindre les liaisons Espace Diamant mais également le secteur Bellasta, très prisé des bons skieurs; tout en donnant un attrait supplémentaire aux pistes existantes du secteur Douce. La séparation en 2 remontées mécaniques indépendantes permettra de réduire les ralentissements/arrêts générés sur l'appareil pendulaire existant.

Le saviez-vous ?

La SPL dispose d'un observatoire environnemental qui permet entre autres, le suivi écologique, des zones humides, des populations tant pour la faune que la flore patrimoniale (actions KARUM) des zones de re-végétalisation, du suivi de l'intégration paysagère des aménagements, et des études d'impact de projet.

Sources : SPL Bilans annuels de 2020-2021, Michaël TESSARD Directeur

EXPLOITATION domaine skiable des CONTAMINES-MONTJOIE HAUTELUCE

Délégation de Service Public

Le 22 septembre 2021, nous avons signé conjointement avec la SECMH (Société d'Équipement des Contamines Montjoie Hauteluce) la convention de Délégation de Service Public valable jusqu'en 2028 (date du renouvellement de la DSP secteur mairie des Contamines) pour la gestion du domaine skiable Hauteluce/Les Contamines.

La commune est en effet compétente pour la gestion des remontées mécaniques et du domaine skiable sur son territoire. Un appel à candidature est donc obligatoire pour confier cette gestion à un prestataire.
Seul le délégataire actuel : la SECMH s'est portée candidate. La précédente convention de DSP signée en 1995 et prorogée en 2020 pour un an tenait sur 2 feuilles.
Nous avons pour mettre en place cette nouvelle convention pris attache auprès d'un cabinet spécialisé tant la tâche était ardue.

2 réunions préparatoires ainsi que 3 réunions de négociation ont été nécessaires pour arriver à la convention finale comportant 44 pages qui couvrent l'ensemble des droits et devoirs des 2 parties.

Investissements, tarifs, rétribution, biens de retour, propres, ou de reprises,…tout est maintenant écrit pour les 7 ans à venir, avec l'ambition partagée de préparer le rayonnement pérenne de nos Domaines Skiables, leur développement structurel interne et inter-sites, pour faire face aux exigences d'avenir d'adaptabilité à l'élargissement des saisons touristiques, d'adaptabilité aux évolutions climatiques, de respect de l'environnement, pour assurer l'avenir de la vallée, jusqu'au Col du Joly.

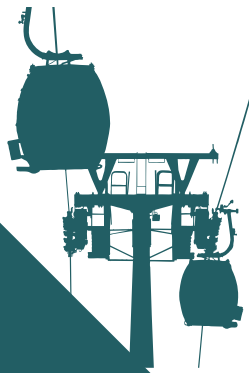

- Le nouveau contrat de concession de type délégation de service public portant sur la gestion du domaine skiable de la station des Contamines-Montjoie Hauteluce prévoit l'instauration d'une commission de suivi du contrat.

Cette commission donne des avis consultatifs. A titre d'exemples (non exhaustifs), la commission pourra discuter de la mise en oeuvre des investissements prévus (y compris au stade des études), de la réalisation des travaux, de la qualité de la prestation assurée par la SECMH, du fonctionnement des différentes activités objet de la délégation, des tarifs, de la politique tarifaire et commerciale que la SECMH entend promouvoir.

- Pour les sujets « projet liaison », son objet est d'instaurer une structure de concertation entre les élus de la Commune des Contamines-Montjoie, de la Commune de Hauteluce et de la SPL Domaines Skiables des Saisies.

Plus d'infos sur le compte rendu du conseil municipal du 22/09/2021.

ARLYSÈRE

Participation et représentation de vos élus(es)s au sein des commissions opérationnelles

19 commissions opérationnelles ont été ouvertes aux élus municipaux des 39 communes membres
32 conseillers des 4 communes du Beaufortain sont investis

Hauteluce : **10 élus participent activement aux commissions opérationnelles au sein d'Arlysere** dans différentes thématiques.
Depuis 2017, nombre de compétences sont « descendues » à l'agglomération, et il nous semble important de vous représenter, de participer afin d'être mieux informer, et ainsi de mieux défendre les intérêts et les particularités de notre commune de montagne.

SERVICES SUPPORTS

Ressources Humaines, Mutualisation, Finances : Xavier DESMARETS
Commission Finances : **Valérie LAGIER** : Travail sur les budgets

COHÉSION SOCIALE ET SERVICES A LA POPULATION

Commission Petite enfance-Enfance-Jeunesse : Naïma KIROUANI
Réflexion sur le fonctionnement des structures d'accueil crèches, et en particulier notre micro-crèche des Doudous (compétence Arlysère), également les accueils du mercredi en lien avec l'AAB.

Commission Personnes âgées, Coordination sanitaire : Naïma KIROUANI
Mise en place du centre de vaccination Covid de proximité à Beaufort et actions vers les personnes âgées sur le territoire.

Commission Politique de la ville : Naïma KIROUANI et **Valérie LAGIER**
Les réunions bimensuelles visent à proposer des projets et suivre les actions et à évaluer et rendre compte de la politique mise en œuvre.
Fatiha Brikoui Amal, Vice-Présidente, s'empare de la politique de la ville par son sens premier : réduire les écarts de développement entre le Quartier Prioritaire inscrit en Politique de la Ville (QPV) – Val des Roses/La Contamine et les communes d'Arlysère. Autrement dit, comment rendre possible des passerelles favorables au développement économique, humain et social, par le jeu des solidarités ?

En ce sens, les commissions de travail sont « décentrées » afin de croiser les regards et réfléchir à des modèles pouvant être dupliqués, croisés, développés, mutualisés.
Ainsi, la commission du 6 octobre 2021 s'est tenue à Hauteluce/ les Saisies sur les thématiques de l'emploi saisonnier, des complémentarités économiques et des échanges socio-culturels. (Promotion de la Tourbière, perspectives de développement du forum de l'emploi saisonnier, échanges culturels à partir des jardins partagés d'Albertville/Hauteluce…)
Celle du 1er décembre 2021, réunie à Frontenex a travaillé le sujet de l'accès aux droits sur la question de la prise en charge des publics en fragilité.

Commission Culture : Valérie LAGIER
Travail avec les différentes entités Culture du territoire (Cinémas, Dôme, écoles de musique, de danse ...). Avec les élues du Beaufortain présentes à cette commission, nous veillons à ce que des actions soient faites dans le Beaufortain et à ce que des moyens financiers soient alloués pour que nos écoles, collège bénéficient de prestations suffisantes.

ENVIRONNEMENT et TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Commission environnement (Ressourcerie) : Yannick PICHOL THIEVEND

Commission traitement déchets : Xavier DESMARETS :

Commission Mobilités : Yvan BLANC
Création d'aires de covoiturage et incitation au covoiturage, auto-stop, auto partage :
Appli : "mov'ici" et "klaxit ".
Promouvoir et développer les transports en commun et la multi modalité ; Site internet : tra-mobilité.com
Voies cyclables - PCAET -Transports scolaires et urbains

Commission Assainissement Collectif/non Collectif - Eau, GEMAPI : Jean-Paul CUVEX-COMBAZ
Présentation au conseil municipal des travaux d'amélioration de distribution de l'eau potable projetés (la conduite d'eau potable de la montée de la Combe sera prise en compte par Arlysere).

A noter : la commune d'Hauteluce dispose d'un apport conséquent en eau potable avec la source du Dorinet et la source du Revers - Un projet de turbinage est envisagé.
gestion des cours d'eau

SCOT- Droit des sols - Secteurs de montagne : Bernard BRAGHINI (conseiller Délégué)
La commission opérationnelle SCOT-Droit des Sols, dans l'objectif de révision du SCOT Arlysère, travaille à tous les aspects de consommation d'espaces générés par le développement de l'habitat, de l'économie, de la transition énergétique pour les 20 ans à venir, et ce, de façon transversale, à l'image de la commission PCAET.

ÉCONOMIE ET TOURISME

Commission Forêt-Agriculture : Manuel MOLLARD

Commission Smart-Agglo : Laurence BOURÉ :
Faciliter l'accès au numérique pour tous les habitants, installation des écrans de visio conférence connectés et des bornes interactives dans toutes les mairies, mise en place des conseillers numériques (1 poste crée à l'AAB), carte loisirs/culture pour les jeunes en cours)
Commission Tourisme Plein Air-Sentiers : Laurence BOURÉ
Activités pleine Nature (APN) sur tout le territoire et particulièrement sur le Beaufortain (550 km de sentiers, pistes Enduro VTT)- Signalétique alpages

Commission Halle Olympique - Maison du Tourisme-Tremplin 92 : Jean-Luc COMBAZ
Peu de réunion, les conditions sanitaires font que nous nous sommes réunis une seule fois pour une présentation de la Halle Olympique-Maison du Tourisme
L'association « Tremplin 92 » gère le musée des jeux à la halle olympique, dont tous les costumes et autres souvenirs des jeux ; malheureusement peu d'interet des autres sites olympiques pour cette association.

ETAT CIVIL 2020

Naissances

31 janvier : Paul, Patrick, Bernard CUSSY, fils de Jonathan CUSSY et Elodie HAMELIN
25 février : Maxime, Pascal, Jean-Claude CHIFFLOT, fils de Anthony CHIFFLOT et Marie-Laure CHAMIOT-CLERC
5 mars : Lisandre, Mathilde ALARY, fille de Louis-Abel ALARY et Gentiane DESVEAUX
13 avril : Eliot, Denis DESPLANQUES, fils de Pierre DESPLANQUES et Audrey AVOCAT
28 avril : Evan PHILIP, fils de Pascal PHILIP et Marie POIMBOEUF
5 juillet : Timoté, Ugo PACHOD RONSIN, fils de Laurent PACHOD et Betty RONSIN
4 août : Lola, Denise, Marie PALLUEL, fille de Romain PALLUEL et Adeline FANDART
11 septembre : Eloïse, Amandine PARENT, fille de Alain PARENT et Estelle CHAMIOT-MAITRAL
21 octobre : Mahé, Roger BUSSI, fils de Michaël BUSSI et Séverine FONTAINE

Mariages

14 mars : Patrick JÉGOU et Emilie, Lucette, Ginette NOSJEAN
24 juillet : Philippe, Charles, Frédéric YETERIAN et Amicie, Marie, Servane MALCOR DEYDIER de PIERREFEU
22 août : Mathias, Bartholomé, Antoine FEREOL et Elisabeth, Anne, Marie-Carmel FORESTIER
4 septembre : Damien, Stanislas, Claude BIDEAU et Clémentine BRUNET

Pacs

31 juillet : Simon, Olivier VALENTE et Julie BON-MARDION

Décès

14 janvier : Marie, Augustine BONNET-LIGEON née TOUVEX-COMTOZ à l'âge de 80 ans
15 janvier : Daniel, Dominique, Ludovic LE DOUARON à l'âge de 45 ans
1 février : Léopold, Joseph PALLUEL-BLANC à l'âge de 74 ans
16 février : Gérard, Joseph, Jean-Baptiste BAL à l'âge de 75 ans
1 mai : Hilaire, Théodule BLANC-GONNET à l'âge de 75 ans
9 juillet : Didier, Michel BOE à l'âge de 53 ans
1 août : Sylvie, Chantal, Françoise DARRIEUTORT à l'âge de 60 ans

ETAT CIVIL 2021

Naissances

25 mars : Noé, John, Yvan VERDIER, fils de Guillaume VERDIER et Chloé PICCARD
5 avril : Léandre, Denis PROVINSIAL, fils de Stéphan PROVINSIAL et Marie CHEVALLIER
27 juin : Gaspard GINOLLIN, fils de Camille GINOLLIN et Margaux BOUCHAGE
12 octobre : Manolo, Jean-Luc, Anick GODARD, fils de Gaylord GODARD et Annabelle BERTHAUD

Mariages

17 juillet : Thomas, Vincent, Jérôme, Charles MALLEVRE et Sylviane, Madeleine BRAISAZ
24 juillet : Vincent, Roger, Paul ADAM et Gabriela del Carmen ESPADAS ALDANA
7 août : Laurent, Marc DELECROIX et Yvonne, Sophie MARTIN

Pacs

2 février : Cédric, Philippe, René VIGNON et Laura GOMES DOS SANTOS
24 septembre : Julien SPÉCIA et Morgane, Mélanie GARDET

Décès

30 janvier : Marcel PICHOL THIEVEND à l'âge de 72 ans
2 mars : Jean-Jacques GROSSETÊTE à l'âge de 62 ans
4 mars : Claude, Auguste COUTAZ à l'âge de 69 ans
21 mars : Flavie, Lucie PALLUEL née BRAISAZ à l'âge de 92 ans
11 mai : Emile, David MOLLIER à l'âge de 94 ans
12 juin : Dominique, Fernand BAL à l'âge de 47 ans
25 juin : Éric, André, Pol GRÉGOIRE à l'âge de 60 ans
3 août : Marie Georgette CUVEX-COMBAZ née MAILLAND-GONOD à l'âge de 93 ans
15 août : Olivier, Marie, Eugène DARGNIES à l'âge de 79 ans
14 septembre : Albert, Edouard, Louis POULLAIN à l'âge de 87 ans
11 octobre : Lucrèce COMBAZ née Bal à l'âge de 98 ans
8 novembre : Bruno FRANC-CARMETRAND à l'âge de 63 ans

Actes civils rédigés par la commune (fait ou personne domiciliée sur la commune)

ZOOM
sur nos écoliers

Confection des enfants du PERISCOLAIRE encadré par Marie-France

Création de lutins pour le "concours décoration" du marché de Noël de Beaufort

Projet d'écriture avec Les Ptits Chats

Cérémonie 11 novembre

Merci à l'APE !

Sortie ski de fond
Classes de la grande section au CM2

Monsieur le Maire
et son Conseil Municipal
vous souhaitent une bonne année 2022

COMMUNE DE HAUTELUCE

154 rue de la Voûte 73620 HAUTELUCE

04 79 38 80 31 - contact@mairie-hauteluce.fr

Directeur de publication : Xavier DESMARETS Conception et rédaction : *Marie Chevallier & Laurence Bouré*

Crédit photos : *Mairie Hauteluce, Élus du Conseil Municipal, SAEM Les Saisies, SIVOM Les Saisies, SPL Les Saisies , M. Dalmasso, A. Spanï, P. Somelet, Asso Service des pistes des Saisies, École de Hauteluce, J. Forestier, G. Godard*

Ont contribué à ce numéro : *Élus du Conseil Municipal, Service administratif mairie Hauteluce, SIVOM Les Saisies, SAEM Les Saisies, SPL Domaines Skiables Les Saisies .*

Imprimé par : Imprimerie BORLET